Nations Unies S/PV.6587



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6587e séance

Mercredi 20 juillet 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Incidence des changements climatiques

Lettre datée du 1er juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/408)

11-42260 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Incidence des changements climatiques

Lettre datée du 1er juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/408)

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Secrétaire général, du Président de la République de Nauru et le Secrétaire parlementaire australien aux affaires des îles du Pacifique. Leur présence confirme l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, de la Barbade, de la Belgique, de l'État plurinational de Bolivie, du Canada, du Chili, de la République de Corée, du Costa Rica, de Cuba, du Danemark, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, des Fidji, de la Finlande, du Ghana, du Honduras, de la Hongrie, de la République islamique d'Iran, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Kirghizistan, du Koweït, du Luxembourg, du Mexique, de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la République-Unie de Tanzanie, de Singapour, de la Slovénie, du Soudan et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/408, qui contient une lettre datée du 1er juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce très important débat à ce moment décisif.

La première fois que le Conseil de sécurité s'est saisi de la question des changements climatiques (voir S/PV.5663), en 2007 le débat a été précédé d'un vif échange en vue de savoir si l'examen de cette question était approprié. J'ai soutenu, et je continue de le faire aujourd'hui, qu'un tel examen est non seulement approprié mais essentiel. Je salue le fait que nous avons avancé et que nous tenons aujourd'hui un débat adéquat, en vue de déterminer ce que le Conseil et tous les États Membres peuvent faire pour s'attaquer au double problème des changements climatiques et de la sécurité internationale.

Nous ne devons pas nous y tromper. Les faits sont clairs. Les changements climatiques sont réels et s'accélèrent dangereusement. Non seulement ils aggravent les menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais ils constituent également une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents et intenses, dans les pays riches aussi bien que pauvres, et détruisent non seulement des vies mais également des infrastructures, des institutions et des budgets – un mélange contre nature qui peut créer de dangereux vides sécuritaires. Le Pakistan, les îles du Pacifique, la Russie, l'Europe de l'Ouest, les Philippines, la Colombie, l'Australie, le Brésil, les États-Unis, la Chine, la corne de l'Afrique sont autant d'exemples qui doivent nous rappeler l'urgence de la situation.

Aujourd'hui même, l'ONU a déclaré l'état de famine dans deux régions du sud de la Somalie. À travers le monde, des centaines de millions de personnes risquent de souffrir d'une pénurie de

nourriture et d'eau. Cela ébranle les fondements les plus essentiels de la stabilité locale, nationale et mondiale. La course lancée entre communautés et pays pour des ressources rares, en particulier l'eau, s'accélère, aggrave d'anciens problèmes liés à la sécurité et en crée de nouveaux. Les réfugiés écologiques redessinent la géographie humaine de la planète, un phénomène qui ne fera que prendre de l'ampleur à mesure que les déserts avancent, que les forêts sont abattues et que le niveau de la mer monte. Les crises de très grande ampleur pourraient bien devenir la norme. Ce sont autant de menaces à la sécurité humaine, mais aussi à la paix et à la sécurité internationales.

Depuis que j'ai présenté mon rapport (A/64/350) à l'Assemblée générale en 2009, la communauté internationale a convenu d'un certain nombre d'accords, à Copenhague et à Cancún, dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces accords constituent une base importante, mais incomplète, de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à permettre à tous les pays de s'adapter aux changements. Nous devons maintenant accélérer la mise en œuvre de tous les accords conclus à Cancún, y compris en ce qui concerne la protection des forêts, les mesures d'adaptation et la technologie.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques, condition indispensable pour réaliser des progrès, doit sortir du cadre du débat d'idées pour donner lieu au versement de fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques et à un accord sur les sources de financement à long terme. La prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Durban en décembre, doit marquer une étape décisive dans ce domaine. Des mesures minimalistes ne serviront à rien.

Les négociations ne peuvent pas s'arrêter là. Nous devons fixer des objectifs ambitieux pour nous assurer que toute augmentation de la température moyenne au niveau planétaire reste en deçà de 2 °C. La réunion de Durban doit permettre de clairement progresser pour ce qui est des engagements et des mesures liés à l'atténuation des changements climatiques, pris par toutes les parties en fonction de leurs responsabilités et de leurs moyens. Les pays développés doivent ouvrir la voie, les économies émergentes devant dans le même temps assumer leur juste part de responsabilité. Nous ne pouvons ignorer le passé. Nous devons toutefois clairement reconnaître qu'il ne saurait y avoir de spectateurs lorsqu'il s'agit d'assurer l'avenir de notre planète.

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto s'achevant l'année prochaine, une formule politique doit être trouvée sans tarder pour faire en sorte que les engagements déjà pris ainsi que les engagements et les mesures qui devront être pris à l'avenir ne soient pas retardés par des stratagèmes lors des négociations.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle décisif pour établir clairement les liens entre changements climatiques, paix et sécurité. Les membres du Conseil ont la responsabilité particulière de mobiliser les efforts nationaux et internationaux pour faire face à la menace bien réelle des changements climatiques et aux menaces spécifiques à la paix et à la sécurité internationales qui en résultent. Bien entendu, rien ne permettrait de jeter des bases plus solides d'un monde en paix que la garantie d'un développement durable pour les citoyens de tous les pays.

À cet égard, je prie instamment tous les États Membres de l'ONU de saisir pleinement l'occasion offerte par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui aura lieu l'année prochaine. À Rio, nous devons combler les écarts existants entre sécurité énergétique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, sécurité de l'approvisionnement en eau, sécurité climatique et le développement, afin que tous les peuples puissent connaître la prospérité, la paix et la sécurité internationale.

Je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, et d'utiliser le poids politique du Conseil de sécurité pour faire prendre conscience de cette question importante. J'ai défini les changements climatiques comme le thème caractéristique de notre époque. Mais nous devons aller encore plus loin. Nous devons faire du développement durable pour tous le thème caractéristique de notre époque, car ce n'est que dans ce cadre plus général que nous pourrons faire face aux changements climatiques et répondre aux besoins de nos citoyens. Il nous appartient à tous de réécrire l'histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Steiner.

M. Steiner (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de m'adresser ce matin au Conseil de

sécurité pour parler des connaissances, des données scientifiques et de la compétence que nous avons acquises sur une période d'environ 30 ans, et qui nous permettent de comprendre les implications significatives et profondes des changements climatiques. Que savons-nous aujourd'hui, ou que ne savons-nous pas encore, quant aux répercussions et impacts des changements climatiques, et comment le monde doit-il se préparer aux changements qui s'annoncent et seront sans doute sans précédent pour la civilisation moderne quant à leur moment, leur ampleur et leurs conséquences sur toute la planète?

Pour la communauté internationale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) demeure le premier point de référence pour déterminer ce que la science peut nous dire ou non à l'heure actuelle. Je tiens à rassurer de nouveau le Conseil qu'en dépit des discussions qui ont eu lieu au sujet de certains rapports du GIEC, il ne fait aucun doute que le *quatrième Rapport d'évaluation* du GIEC, qui est un document de valeur incontestée selon des spécialistes de renom international, indique tout d'abord très clairement que les changements climatiques sont une réalité. Non seulement c'est une réalité, mais il s'accélère. Et non seulement il s'accélère, mais il se trouve que les dernières découvertes scientifiques publiées par des instituts scientifiques du monde entier dépassent à bien des égards les scénarios, prévisions et modèles plutôt conservateurs que le GIEC avait portés à notre attention il y a quatre ans.

Que l'on observe la tendance linéaire au réchauffement depuis 50 ans, qui accuse en moyenne une augmentation de 0,13 degré centigrade par décennie, ce qui est presque le double de l'augmentation observée ces 100 dernières années; que l'on observe l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, comme les orages et les ouragans; que l'on observe l'élévation du niveau des océans; ou que l'on observe la fonte de la calotte glaciaire arctique en été, aucune de ces données ne permet de douter du fait que les changements climatiques sont bien réels. Il s'agit là de tendances avérées.

Les limites de nos connaissances résident dans l'interprétation, en premier lieu, de l'incidence de ces changements sur nos systèmes climatiques, nos écosystèmes et, bien évidemment, les mécanismes de réaction atmosphérique. La science ne peut pas encore tout nous livrer sur ces facteurs. En fait, le GIEC s'est retrouvé dans un contexte beaucoup plus ardu – ce qui est le cas de toutes les sciences, car la connaissance parfaite a rarement été le fondement de la compréhension humaine – en tentant de comprendre l'avenir. La science est évidemment loin de pouvoir englober toute la complexité du fonctionnement de nos systèmes climatiques, de la façon dont la biosphère et l'atmosphère interagissent, de la manière dont les écosystèmes océaniques, marins et terrestres répondront à ces différentes tendances.

Mais nous avons pu constater, étant donné que chaque jour qui passe apporte son lot de confirmations scientifiques, qu'il ne fait aucun doute dans les esprits de ceux qui ont étudié la question en profondeur – dans tous les instituts du nord, du sud, de l'est et de l'ouest; que ce soit du point de vue des sciences naturelles, économiques ou sociales – que la nature et l'ampleur de ces changements sont telles que nous ne pouvons pas simplement les considérer comme nous obligeant simplement à modifier nos systèmes énergétiques ou à aménager notre économie des transports. Il s'agit en réalité de toute une série d'événements qui déclenchent des réactions et des conséquences allant bien au-delà d'un simple secteur de nos économies et de nos sociétés.

Permettez-moi simplement de signaler que, tandis que nous tentons encore de trouver un moyen de rester dans la fourchette des 2 °C – ce qui était un consensus nouveau de la communauté internationale à propos des négociations sur les changements climatiques –, les dernières prévisions que nous avons reçues des scientifiques pour certaines régions du monde parlent de scénarios de hausse de 3 °C à 4 °C pour le siècle en cours. Cela signifie que le monde est confronté à un scénario de réchauffement mondial qui va déjà bien au-delà du point où nous nous serions crus capables de gérer ces changements et tendances si nous sommes en mesure de conclure nos négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique prévoit également que l'élévation du niveau de la mer atteindra probablement 1 mètre d'ici la fin du siècle. Le GIEC a péché par excès de prudence dans son *quatrième Rapport d'évaluation* lorsqu'il parle de 0,18 à 0,59 mètre – soit en gros un maximum d'un demi-mètre – d'élévation du niveau de la mer. Or, nous parlons à présent de l'éventualité que le niveau des mers s'élève d'un mètre au cours de ce siècle.

Si nous regardons une carte du monde et découvrons combien de dizaines de milliers de kilomètres de littoral seront touchés par ce phénomène, et comment nous serions amenés à redessiner la carte du monde non seulement sur le plan géographique mais aussi concernant les zones économiques exclusives et à beaucoup d'autres égards, nous commençons à comprendre que nous sommes maintenant en présence d'un niveau de connaissances scientifiques suffisant pour voir que nous parlons de conséquences majeures, d'un point de vue pas uniquement territorial, mais aussi géopolitique. En effet, récemment, la Royal Society du Royaume-Uni a publié un autre rapport qui indiquait que le pire scénario selon les conditions actuelles pourrait être un réchauffement de 4 °C d'ici 2060.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur la science, j'ai cité beaucoup plus d'exemples dans la version écrite de ma déclaration. Je voulais tout simplement dire au Conseil que lorsque l'on parle des changements climatiques aujourd'hui, c'est déjà une réalité. Nous en savons suffisamment sur ce qui se passe, mais nous n'en savons pas encore assez sur leur rythme et les différents domaines où ils se manifesteront. Plus important sans doute, nous n'avons pas encore bien compris les implications de ces changements pour nos sociétés, nos économies et les systèmes de conditionnement de la de survie sur la Terre.

C'est pourquoi je pense que le terme de « multiplicateur de menaces », qui revêt sans doute une forte connotation pour les analyses et institutions spécialisées dans la défense, n'est pas dépourvu de pertinence pour un examen des répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Comme le Secrétaire général vient de le dire, puisque nous cherchons, en tant que communauté internationale et qu'États-nations, à avancer sur le chemin du développement durable, nous nous trouvons face aujourd'hui à un certain nombre de menaces qui commencent à miner les maigres gains obtenus en matière de développement durable. En tant qu'économie mondiale et que communauté mondiale, nous sommes confrontés à des scénarios de pénuries de ressources naturelles, d'inondations et de sécheresses, et à des instabilités qui en résultent sur les marchés mondiaux de produits alimentaires et autres produits de base, mettant ainsi en question certains des gains que nous avons obtenus en matière de développement durable au cours des dernières décennies.

En fait, les catastrophes naturelles sont des événements profondément perturbants et, si certains scénarios que le GIEC et de nombreux scientifiques ont imaginés se révèlent vrais, alors l'ampleur, le nombre et la nature de ces catastrophes naturelles augmenteront de manière exponentielle. Si nous revenons à l'ouragan Mitch qui a frappé le Honduras, le Président de ce pays l'avait à l'époque qualifié de plus grande catastrophe dans l'histoire de la nation, car 50 ans de développement venaient littéralement d'être réduits à néant en quelques heures. Environ 70 % des infrastructures du pays ont été détruites, et les cartes que le pays utilisait pour localiser les villes et les routes ont dû être totalement redessinées.

Nous avons tous connaissance des catastrophes naturelles qui balaient la planète – que ce soient les inondations au Pakistan ou la sécheresse à laquelle vient tout juste de faire allusion le Secrétaire général – et qui surviennent de plus en plus fréquemment dans certaines régions comme la corne de l'Afrique. Nous voyons s'accroître de jour en jour leur impact quant au nombre de personnes touchées et à la capacité des sociétés à faire face à ces catastrophes naturelles. Le Conseil norvégien des réfugiés a estimé qu'en 2010, 42 millions de personnes avaient été déplacées en raison de catastrophes naturelles et que 90 % de ces catastrophes étaient en fait dues à des phénomènes météorologiques extrêmes, comme des inondations et des sécheresses. Ce ne sont là que des chiffres officiels, qui ne rendent pas compte de la tragédie humaine ou des efforts de reconstruction nécessaires dans ce genre de situation.

Je voudrais aussi aborder la notion de sécurité alimentaire, qui ne revient pas seulement à disposer de nourriture. Nous savons aujourd'hui qu'un phénomène météorologique extrême dans une seule région du monde peut altérer les marchés mondiaux de produits de base du jour au lendemain, et littéralement évincer des millions de gens du marché des produits alimentaires parce qu'ils ne peuvent plus les payer. C'est ainsi que fonctionne notre économie mondiale interconnectée aujourd'hui. La prévalence et l'ampleur de l'insécurité alimentaire vont croître au cours des prochaines décennies. De toute évidence, si nous ne parvenons pas à nous nourrir et à acheminer des vivres aux populations qui en ont besoin, et ce à des prix abordables, il en résultera une instabilité et des troubles sociaux considérables.

D'autre part, la climatologie progresse de jour en jour. Récemment, un rapport a été publié qui analyse

20 000 expériences effectuées sur le maïs en Afrique ces dernières décennies, lesquelles n'avaient jamais été analysées. Les résultats ont montré que dans l'hypothèse d'un réchauffement de 1 °C, environ 65 % des zones cultivables africaines connaîtraient des pertes de rendement au cours du présent siècle. Par conséquent, quelle que soit l'angle sous lequel nous tentons de comprendre les ramifications et les implications du phénomène, nous devons reconnaître qu'en ce qui concerne le développement durable de nos pays, la stabilité économique, sociale et environnementale de nos sociétés, de nos économies et de notre planète, ces tendances sont perturbatrices. De plus, elles sont perturbatrices en partie parce que nous ne pouvons prédire leur ampleur.

À cet égard, je tiens à rappeler deux concepts extrêmement importants liés à la science nouvelle des changements climatiques : les notions des points de basculement et des mécanismes de retour de l'information. L'un des phénomènes les plus troublants, lorsque nous essayons de comprendre ces systèmes planétaires, c'est que nous ne pouvons prendre pour hypothèse une évolution linéaire. Nous ne pouvons affirmer qu'un réchauffement climatique d'une certaine ampleur provoquera certains effet au bout d'un certain nombre d'années.

Les systèmes naturels de notre planète comportent des points de basculement. Par exemple, l'agence brésilienne de protection de l'environnement a publié il y a environ deux ans une étude qui envisageait les conséquences que peuvent avoir des réchauffements de 2 °C, 3 °C et 4 °C sur l'Amazone. Du point de vue écologique, les résultats de cette enquête ont montré qu'à partir d'un certain niveau de réchauffement, un écosystème tout entier cesse de fonctionner de la manière dont il fonctionne aujourd'hui, pas uniquement en ce qui concerne la biodiversité de l'écosystème lui-même. Dans le cas de l'Amazone, il s'agit de la principale réserve mondiale d'eau. Les cycles hydrologiques d'une grande partie de l'Amérique du Sud dépendent dans leur ensemble de la manière dont fonctionnent les systèmes de l'Amazone.

Le deuxième concept que je tiens à rappeler concerne les mécanismes de retour de l'information. Si la fonte des glaces de l'Arctique se poursuit et si le permafrost continue de fondre dans la toundra, le carbone qui est prisonnier de ces sols depuis des siècles sera relâché dans l'atmosphère. Selon un rapport, il existe des éléments de preuve montrant que l'équivalent de 270 ans d'émissions de carbone au rythme actuel pourrait être relâché d'ici à la fin du siècle – ce qui est un effet secondaire de l'augmentation des températures qui provoque la fonte du permafrost.

Un autre exemple est la fonte des glaces. Dans le monde entier, que ce soit dans l'Hindou-Koush, dans les Andes ou en Asie centrale, la fonte des glaces provoquée par le changement climatique et le réchauffement mondial perturbe les cycles hydrologiques et les flux autour desquels les sociétés ont développé leur agriculture, leurs infrastructures et leurs établissements humains. Elle remet également en question les arrangements auxquels sont parvenus les pays concernant le partage des ressources en eau. À ce jour, 145 pays comptent plus d'un fleuve transfrontalier qu'ils partagent. La rareté de l'accès aux ressources en eau commence déjà à créer des tensions entre les communautés de certains pays et, au niveau international, entre différents pays. Les recherches effectuées sur la fonte des glaces à l'Université de Beijing et dans d'autres institutions chinoises indiquent que dans les cours supérieurs du bassin du Yangtze, la superficie couverte par des glaciers a considérablement diminué, ce qui aura un impact sur le volume des débits fluviaux et la disponibilité de l'eau dans l'avenir.

Les implications de ce que je décris sont tellement graves que la reconnaissance du fait que les changements climatiques influeront sur la stabilité, la coopération et la sécurité futures de notre planète n'est pas dépourvue d'intérêt pratique. J'affirme ceci en étant pleinement conscient du débat qu'ont tenu les États Membres concernant le rôle du Conseil de sécurité. Je ne souhaite pas me prononcer sur la question car cela ne m'appartient pas. Je tiens cependant à m'exprimer aujourd'hui au nom d'une entité qui fait partie du système international et de l'ONU.

J'espère que les historiens qui, dans 50 ans, analyseront les décisions que nous prenons aujourd'hui comprendront que la communauté internationale utilise les connaissances dont elle dispose – y compris les incertitudes inévitables – pour faire face de manière concertée à un phénomène qui, comme je l'ai déjà dit, a des conséquences sans précédent pour notre civilisation. La simultanéité, la gravité et l'échelle des changements auxquels nous allons devoir faire une place, nous adapter et que nous allons devoir combattre représentent une grave menace à de nombreux égards. Cependant, si la communauté internationale prend les mesures nécessaires, cette menace peut nous donner

l'occasion non seulement d'opérer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, mais également de mettre en place un mécanisme de coopération internationale plus stable.

Les modèles de développement durable des différents pays sont aujourd'hui fondés sur la capacité de la communauté internationale à agir collectivement. Nombre des objectifs de développement durable des pays, de leurs ambitions et des orientations qu'ils ont choisies sont menacés au-delà de ce qu'ont toujours été les moyens par lesquels un État souverain détermine les politiques qu'il applique sur son territoire. Si nous tenons compte de l'insécurité alimentaire, des catastrophes naturelles ainsi que des conflits et des tensions que peut susciter la raréfaction croissante des ressources, le tout conjugué au déplacement et à la disparition potentielle d'États entiers de la surface de la planète – y compris leur culture, leur identité et leur souveraineté – d'ici 50 à 100 ans, nous devons reconnaître que les changements climatiques sont un problème qu'il importe d'envisager non seulement dans la perspective scientifique et technique de la gestion des émissions de carbone, mais également dans une perspective géopolitique et sécuritaire. Notre réaction nous unira dans la mise en œuvre de mesures concertées ou nous divisera et provoquera parmi nous chaos, tensions et conflits potentiels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Steiner de son exposé.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à un maximum de quatre minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les versions longues des déclarations peuvent bien entendu être distribuées par écrit.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire des déclarations.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Directeur général Steiner de leurs excellents et très importants exposés de ce matin.

Les États-Unis se félicitent de la tenue du présent débat, et ils remercient l'Allemagne d'avoir pris l'initiative de convoquer à point nommé ce débat fondamental, qui vise à inscrire résolument la question des changements climatiques à l'ordre du jour mondial en matière de sécurité.

Lors du sommet sur les changements climatiques organisé il y a presque deux ans par le Secrétaire général, le Président Obama a affirmé sans détour que la sécurité et la stabilité de tous les pays et de tous les peuples étaient en péril. Notre prospérité, notre santé et notre sécurité sont en danger. Le temps ne se contente pas de suivre son cours; il est en train de nous manquer. Les changements climatiques ont des implications trop réelles pour la paix et la sécurité. Leurs effets sont aussi profonds qu'ils sont complexes, et nombre d'entre eux nous ont déjà frappés. Dans de nombreuses régions, les changements climatiques ont déjà réduit la quantité de vivres et d'eau disponibles, ils menacent la biodiversité et perturbent le niveau des mers et les régimes météorologiques. Alors que des tempêtes et des inondations de plus en plus violentes et de plus en plus fréquentes s'abattent sur les côtes et déracinent les populations, les changements climatiques peuvent accroître la pression qui pèse sur des ressources déjà rares et exposer les communautés vulnérables à une instabilité accrue.

Comme cela est trop souvent le cas, les populations les plus vulnérables seront les plus durement touchées. Les pays sortant d'un conflit s'efforcent déjà de reconstruire leurs infrastructures, de renforcer leurs institutions et de surmonter l'instabilité. Maintenant, ils se mesurent souvent à des phénomènes météorologiques extrêmes et à de longues périodes de sécheresse, qui peuvent faire imploser des systèmes déjà fragiles. Les changements climatiques peuvent également ralentir, voire faire reperdre les progrès accomplis dans le domaine du développement par des citoyens ordinaires qui essaient de s'extraire des griffes de la pauvreté.

Les changements climatiques peuvent éroder encore davantage les capacités d'un État, notamment dans le cas des États fragiles et vulnérables déjà victimes de conflits, de la pauvreté, de bouleversements ou de catastrophes. À mesure que monte le niveau de la mer, les petits États insulaires risquent fort de voir leur territoire littéralement submergé, laissant craindre l'apparition de nouvelles formes de cas d'apatridie jamais imaginés.

Nous venons d'assister à la naissance de la plus jeune nation au monde, la République du Soudan du Sud. Les dirigeants sud-soudanais nous disent maintenant que la production agricole est l'une de leurs

plus hautes priorités alors qu'ils s'occupent de consolider la paix. Encore, ce problème est exacerbé par la catastrophe due à une grave sécheresse frappant toute la corne de l'Afrique. Rappelons-nous qu'au Soudan il y a dix ans, la sécheresse et une avancée rapide du désert ont largement contribué, selon d'aucuns, au conflit et à la crise humanitaire au Darfour, de la même manière que cela fut le cas une décennie auparavant en Somalie, où la sécheresse a joué un rôle dans la crise qui a mené au bout du compte au déploiement des forces des Nations Unies, avec les résultats dont nous nous rappelons tous.

Certes, les mécanismes sont complexes et certaines répercussions du changement climatique sont là pour durer, mais le Conseil de sécurité doit commencer maintenant, aujourd'hui, et dans les jours qui viennent à fonder son action sur le principe que le changement climatique exacerbe les risques et accentue la dynamique du conflit. Et il nous faut affiner et adapter les instruments à notre disposition pour prévenir et répondre à ces conflits. Les États-Unis eux-mêmes sont en train de prendre d'importantes mesures à travers un éventail d'initiatives pour s'efforcer, avec nos partenaires, de faire face aux défis croissants posés par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les maladies, la pénurie d'eau et l'épuisement des ressources naturelles dans le monde, aidant à jeter les fondements d'un avenir plus pacifique et plus prospère pour tous.

Je voudrais maintenant aborder le rôle du Conseil de sécurité concernant cette question. Tandis que nous reconnaissons l'important travail effectué par l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres partenaires face aux dimensions plus larges du changement climatique dans le monde, nous croyons fermement aussi que ce Conseil a une responsabilité essentielle de faire face aux répercussions directes du changement climatique sur la paix et la sécurité.

Au Conseil, nous avons débattu et traité de nombreuses questions nouvelles liées à la sécurité, qui vont de la relation entre développement et sécurité au VIH/sida. Pourtant, nous n'avons même pas pu atteindre cette semaine un consensus sur un simple projet de déclaration présidentielle aux termes duquel le changement climatique est susceptible d'affecter la paix et la sécurité, alors que tout prouve que tel est bien le cas. Il y a des dizaines de pays membres de cet organe et représentés dans cette salle même dont l'existence même est menacée. Ils ont demandé au Conseil de montrer que nous comprenons que leur sécurité est gravement menacée. Au lieu de cela, à cause du refus de quelques-uns d'assumer leur responsabilité, le Conseil leur souhaite, par son mutisme, « bonne chance ». Cela est plus que décevant. Cela est pathétique. Il s'agit d'un manque de vision et, en toute franchise, d'un manquement à ses devoirs.

Le Conseil ne doit pas se laisser distancer par les nouvelles menaces du XXIe siècle. Les anciennes menaces n'on pas disparu, mais de nouvelles menaces sont apparues et elles exigent de nous que nous ne continuions pas d'agir comme si de rien n'était. Ce Conseil a montré une capacité impressionnante dans le passé à assumer ses responsabilités face aux nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité, et il l'a démontré au cours des 20 dernières années en adaptant les instruments traditionnels de maintien de la paix face à des crises politiques et sécuritaires nouvelles et plus complexes partout dans le monde.

Le changement climatique n'est pas différent et n'exige rien de moins. Il nous faut des systèmes d'alerte sophistiqués pour accroître notre délai de préparation préalable à l'action. Il nous faut renforcer notre collaboration face aux effets du changement climatique, en particulier aux niveaux local et régional, et disposer de meilleures informations sur les besoins essentiels – en eau, en nourriture, en moyens d'existence et en énergie – pour que nous puissions prévoir et prévenir le risque de conflit, notamment en renforçant les capacités locales et nationales pour répondre aux menaces liées au climat et les empêcher par le biais de la diplomatie, qui aide les gouvernements à gérer les conflits potentiels résultant des ressources insuffisantes.

Notre objectif est clair. Le Conseil doit se tenir prêt à faire face à tout un éventail de crises susceptibles de s'aggraver et de s'étendre par suite des effets du changement climatique. La question n'est pas de savoir si nous allons être confrontés à des menaces liées au changement climatique, mais quand et comment nous allons y répondre. Nous devons être mieux préparés face à l'une des menaces essentielles de notre époque. Il est grand temps que le Conseil de sécurité entre dans le XXIe siècle et qu'il assume ses responsabilités fondamentales.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence parmi nous aujourd'hui et de ses observations. J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Achim Steiner et le remercier de son très intéressant exposé. Le Brésil s'associe à la déclaration qui sera faite par le

représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Brésil est de longue date fermement engagé dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons traduit ce ferme engagement en actions concrètes et en propositions constructives. Le changement climatique est une question complexe et difficile. Il n'y a pas de raccourcis ou de solutions faciles. La seule façon de progresser est d'atteindre un résultat ambitieux dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de son Protocole de Kyoto. Nos efforts visant l'allègement et l'adaptation doivent se baser sur le principe de la responsabilité commune mais partagée et des capacités respectives. Cela est essentiel pour parvenir à une solution équitable, équilibrée et efficace.

Le Conseil de sécurité doit avoir une vision d'ensemble du conflit. La violence naît non seulement des différends ethniques ou religieux, mais aussi de la faim, de la pauvreté et de la ruée vers les ressources rares. Dans certains cas, les répercussions négatives du changement climatique peuvent exacerber ces différends. Toutefois, quand tel est le cas, cela n'est pas le fait du changement climatique à lui seul. C'est habituellement le résultat du sous-développement et de l'impossibilité d'accéder aux ressources et aux technologies d'adaptation.

Nous croyons profondément à l'interdépendance entre développement, sécurité et droits de l'homme. Les liens entre changement climatique et développement et entre sécurité et développement sont clairs et ont été explicitement reconnus par les Nations Unies. Les implications éventuelles du changement climatique pour la sécurité, toutefois, sont beaucoup moins évidentes. Les répercussions sur l'environnement ne constituent pas par elles seules une menace à la paix et à la sécurité. Dans certaines circonstances, les effets négatifs du changement climatique peuvent contribuer à exacerber les menaces qui pèsent déjà sur la paix et la sécurité internationales.

Le lien plutôt indirect entre sécurité et changement climatique ne diminue en rien la nécessité d'appuyer d'urgence les pays et les populations qui sont les plus vulnérables au changement climatique, en particulier les petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont confrontés à des défis menaçant effectivement leur existence. De tels défis requièrent des approches politiques, économiques et humanitaires, et non pas nécessairement une réponse sécuritaire.

Les graves conséquences de la montée du niveau de la mer peuvent provoquer des catastrophes humanitaires si on n'y prend garde. Les Nations Unies, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), doivent œuvrer au renforcement de la prévention et de la capacité de résistance par le biais de l'adaptation. Les instruments humanitaires doivent être plus complètement élaborés pour faire face à la nature spécifique des conséquences de la montée du niveau de la mer sur les populations.

À cet égard, je salue la présence de S. E. le Président de Nauru, M. Marcus Stephen. Nous sommes conscients de ses préoccupations et des efforts inlassables de son pays et des autres petits États insulaires en développement visant à faire figurer la question de la montée du niveau de la mer en tête de l'ordre du jour international. Le Brésil leur exprime sa pleine solidarité. Nous convenons avec eux que le fait d'exprimer des préoccupations ou de faire des déclarations politiques ne saurait se substituer à l'action concrète. Nous devons faire plus, et le faire vite. Les négociations sur le changement climatique doivent aboutir à des résultats significatifs afin de réduire les émissions d'une façon équilibrée et juste. Il faut donner la priorité aux programmes d'adaptation et les financer suffisamment.

La question de la sécurité alimentaire figure en tête de l'ordre du jour du Brésil. Au niveau international, nous devons tous appuyer le rôle de dirigeant de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial. Nous devons redoubler d'efforts pour éliminer le fléau de la faim. Il est nécessaire de montrer une volonté politique tangible pour améliorer l'accès aux marchés des produits alimentaires venant des pays en développement, en réduisant les subventions agricoles et en menant à bien le Cycle de Doha. Il faut également s'employer à accroître la productivité dans les pays en développement, notamment en Afrique. Lorsque l'insécurité alimentaire contribue à aggraver l'instabilité en situation de conflit ou d'après conflit, le Conseil doit coordonner ses efforts avec les activités menées par les autres parties concernées au sein du système des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Le système des Nations Unies dispose des instruments nécessaires pour relever les défis liés à la lutte contre les changements climatiques. La mine de connaissances, d'expériences, de moyens politiques et

d'instruments juridiques dont dispose le système doit être pleinement utilisée.

Les instruments de sécurité sont appropriés pour faire face à des menaces concrètes à la paix et à la sécurité internationales, mais ils ne peuvent pas apporter une solution à des questions complexes et multidimensionnelles telles que les changements climatiques. Lutter efficacement contre les changements climatiques et s'attaquer à ses myriades d'effets doit être une priorité pour la communauté internationale. Pour ce faire, nous devons tirer pleinement parti de tous les instruments offerts par le système des Nations Unies, en particulier dans le domaine du développement durable, et redoubler d'efforts pour obtenir des résultats ambitieux dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa déclaration et je remercie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Steiner, de son exposé. La Chine appuie la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale représentent un défi commun pour tous les pays; ils ont des conséquences importantes pour la survie et le développement humains. Ces dernières années, tous les pays se sont efforcés de protéger l'environnement mondial et de faire face aux changements climatiques, enregistrant des résultats notables. Toutefois, le règlement de la question des changements climatiques et la création d'un développement durable demeurent des tâches pressantes et de longue haleine qui imposent à tous les pays de poursuivre leurs efforts d'atténuation.

Faire face aux changements climatiques est dans l'intérêt de tous les pays du monde, notamment de la majorité des pays en développement, et sert le bien être de leurs peuples. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto ont été acceptés par l'ensemble de la communauté internationale comme l'un des meilleurs moyens de faire face aux changements climatiques. Le principe de la responsabilité commune mais différenciée est devenu le cadre permettant à toutes les parties de renforcer la coopération. Le développement durable et l'harmonie entre les êtres humains et la nature sont des objectifs communs pour toutes les parties.

Les changements climatiques peuvent avoir des effets sur la sécurité, mais c'est par essence une question liée au développement durable. Les compétences techniques en matière de changements climatiques et les moyens et ressources nécessaires font défaut au Conseil de sécurité. En outre, le Conseil n'est pas une enceinte où l'on puisse prendre des décisions sur la base d'une participation universelle. Ses débats ne visent pas à élaborer un programme généralement accepté et ils ne sauraient non plus se substituer aux négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entre les 193 États Membres de l'ONU.

La majorité des pays en développement pensent généralement que les débats du Conseil sur les changements climatiques ne contribueront pas aux efforts d'atténuation des pays ni n'aident les pays touchés à faire efficacement face aux changements climatiques. Cette préoccupation raisonnable doit être pleinement comprise et respectée.

Pour faire face aux changements climatiques, la communauté internationale doit tenir pleinement compte des degrés divers du développement des pays en développement et de leurs besoins essentiels et prendre note des situations difficiles dans lesquelles ils se trouvent. Elle doit les écouter, respecter leurs requêtes et s'acquitter efficacement de ses obligations en ce qui concerne les capitaux, la technologie et le renforcement des capacités.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations des petits États insulaires en développement en ce qui concerne les changements climatiques. En tant que pays comprenant de nombreuses îles, la Chine compatit aux difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement dans leurs efforts pour parvenir au développement durable. La communauté internationale doit adopter des mesures efficaces pour aider les petits États insulaires en développement à relever les défis liés aux changements climatiques. Les pays développés doivent tout particulièrement tenir leurs engagements en ce qui concerne les capitaux, la technologie et le renforcement des capacités.

La Chine voudrait travailler de concert avec les petits États insulaires en développement pour continuer à mettre activement en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme

d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, cela afin de favoriser le développement durable dans le monde entier.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation allemande d'avoir organisé ce débat important et opportun. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des exposés qu'ils ont prononcés aujourd'hui.

Dans un monde toujours plus marqué par l'interdépendance, les changements liés à l'accroissement des populations ou aux demandes croissantes de ressources naturelles sont susceptibles d'aggraver les tensions sociales, l'agitation politique et les conflits. La responsabilité principale du Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, passe de toute évidence par la prévention des conflits. Reconnaissant l'impératif de sécurité, nous ne saurions omettre de faire face aux risques que les changements climatiques posent pour la sécurité et leurs effets sont certainement un facteur qui doit être pris en compte.

Il est en outre probable que les effets négatifs des changements climatiques auront des conséquences néfastes sur les régions et populations les plus vulnérables. Les pressions supplémentaires causées par les changements climatiques sont susceptibles d'augmenter le risque de voir les États fragiles retomber dans le conflit ou de nuire aux efforts de prévention des conflits, de consolidation de la paix ou de stabilisation après les conflits.

Dans certaines circonstances, l'impact négatif des changements climatiques peut contribuer à aggraver les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Conseil de sécurité doit être conscient des répercussions que les changements climatiques peuvent avoir sur la sécurité, y compris l'apparition de crises humanitaires, de pressions migratoires ou de chocs extérieurs pour les États les plus durement touchés par les changements climatiques. D'autre part, il est nécessaire de respecter les mandats et les responsabilités des organes de l'ONU chargés de la question des changements climatiques, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Il est impossible de surestimer l'importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant qu'instrument clef permettant de remédier aux changements climatiques. Dans la même optique, la portée mondiale des changements climatiques nécessite que tous les pays fassent preuve de la plus large coopération possible dans une action internationale efficace et appropriée, menée sur la base du principe de la responsabilité commune mais différenciée tout en respectant les arrangements institutionnels existants.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'une action cohérente, intégrée et holistique de l'ONU est la seule manière de contribuer efficacement à régler cette question. Dans le même esprit, nous pensons que le Secrétaire général doit, lorsque cela est approprié, informer le Conseil de sécurité des situations de crise liées aux changements climatiques susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité. Il est capital que les organes pertinents de l'ONU renforcent leurs capacités pour faire face aux différentes crises, notamment celles causées par les changements climatiques. Leurs efforts doivent se concentrer sur la prévision, la prévention et le traitement des questions liées aux changements climatiques. Dans ce contexte, il est vital d'aider les pays à gérer les pressions extérieures et leurs faibles capacités d'adaptation.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'appuyer davantage les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, notamment grâce à l'investissement dans le renforcement des capacités à tous les niveaux, des capacités qui sont soit insuffisantes, soit sous-exploitées, soit sollicitées à l'extrême par les catastrophes naturelles et autres phénomènes dangereux. Il faut que l'action de la communauté internationale soit d'une détermination à toute épreuve et suffisamment étayée. Les pays développés doivent en outre faire davantage pour honorer leurs engagements internationaux en matière d'aide au développement. Nous considérons qu'il faut poursuivre et accentuer la prise en compte systématique des questions relatives aux changements climatiques dans les travaux et les activités des organes compétents de l'ONU. Par ailleurs, il est capital d'améliorer la mise en commun des informations et des évaluations en matière d'alerte précoce et d'accroître l'échange de données entre organisations régionales et internationales.

En conclusion, les changements climatiques sont un défi mondial qui ne peut être relevé qu'à l'échelle mondiale. Aucun pays ne peut faire face à ce problème

seul. Tous les acteurs doivent donc travailler de concert et s'acquitter pleinement de leurs engagements et responsabilités. La Bosnie-Herzégovine, en tant que Partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en tant que pays ayant ratifié le Protocole de Kyoto, est disposée à participer à cet effort.

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2001/408, annexe), distribué par votre délégation. Je remercie également le Secrétaire général et M. Achim Steiner de leurs déclarations perspicaces et éclairantes. Ce débat intervient à point nommé en ce qu'il nous donne la possibilité d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus et des conventions et protocoles qui forment le cadre de notre riposte aux changements climatiques. Grâce à cette discussion nous pouvons également apporter une contribution utile aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

Les problèmes posés par les changements climatiques sont gigantesques et leurs conséquences sur la paix et la sécurité sont très vastes. Tous les aspects de notre vie, de la sécurité alimentaire à la gestion des ressources, sont menacés par ce phénomène. Comme nous le constatons avec l'actuelle crise alimentaire qui sévit dans la corne de l'Afrique, les menaces qui pèsent sur la gestion de l'eau, la santé animale et les cultures sont amplifiées par l'instabilité politique et l'insécurité. La pénurie alimente la peur, laquelle alimente à son tour les conflits. Cette réaction en chaîne appelle la vigilance du Conseil de sécurité. Sans une action concertée pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, les risques ne feront qu'augmenter. À titre d'exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a estimé qu'une montée du niveau de la mer d'un mètre submergerait 18 000 kilomètres carrés de terres côtières au Nigéria, causant des dommages d'un montant de 89 milliards de dollars et entraînant le déplacement forcé de 5 millions de Nigérians. Les coûts pour protéger le Nigéria face à une telle montée du niveau de la mer sont estimés à 3 milliards de dollars.

Compte tenu de ces chiffres, nous sommes gravement préoccupés par les effets possibles de l'évolution des conditions climatiques. Le Nigéria collabore avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux niveaux régional et international, pour trouver des solutions à ces problèmes. Mon gouvernement s'est également efforcé d'intégrer les stratégies d'atténuation et d'adaptation à ses politiques de développement visant à réduire de manière considérable les émissions de carbone et à poursuivre sa campagne de lutte contre la désertification.

Le Nigéria reste déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à mettre en œuvre le volet Nigéria du Programme Muraille verte pour le Sahara, qui a pour but de garantir des modes de consommation et de production durables. Nous avons mis en place des mécanismes pour régler le problème de la combustion de gaz en torchères, car nous sommes fermement résolus à transformer progressivement cette activité pour produire du gaz liquéfié. Nous menons aussi des recherches pour réduire les émissions de dioxyde de carbone des produits pétroliers.

Nous avons conscience que tous les pays ne sont pas équipés pour opérer des changements radicaux dans leurs politiques, toutefois il est impératif que chaque pays, aussi petit soit-il, apporte sa pierre à l'édifice. Ma délégation s'inquiète de la lenteur des progrès pour s'entendre sur la mise en œuvre des accords internationaux en matière d'atténuation des changements climatiques. Trop souvent, les pays n'honorent pas les engagements pris dans ces cadres et ces manquements ont des répercussions sur tout le monde. Dans de nombreux cas, les efforts des pays en développement et des petits États insulaires en développement pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques sont compromis par les catastrophes naturelles ainsi que, bien souvent, par les conflits. Notre action pour protéger le climat doit donc refléter les difficultés supplémentaires auxquelles se heurtent ces pays et elle doit être partie intégrante de nos cadres généraux de consolidation de la paix.

Je suis profondément convaincue qu'encourager la stabilité politique nous permettra de créer l'espace nécessaire au renforcement à long terme des capacités et à l'enracinement des pratiques et politiques nationales optimales en matière de changements climatiques. Le système des Nations Unies est mieux placé que quiconque pour guider la mise en œuvre des engagements existants, pris au titre de la Convention sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Déclaration de Maurice.

Ceux qui sont assis à cette table sont en mesure d'encourager les pays développés à tenir leurs promesses de réduire les émissions et d'aider les pays en développement en leur fournissant l'assistance technologique et financière nécessaire pour lutter efficacement contre les changements climatiques. Le Nigéria plaide donc en faveur d'efforts accrus pour parvenir à une redistribution équitable des fonds consacrés aux mesures d'adaptation et aux programmes de renforcement des capacités, et pour encourager le programme du Fonds pour l'environnement mondial dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Notre action contre les changements climatiques doit s'appuyer solidement sur l'innovation technologique mais aussi politique. Elle doit être tout aussi vigoureuse pour ce qui est du développement durable. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont des instances crédibles et concrètes pour avoir un débat véritable et prendre les mesures appropriées pour faire face aux changements climatiques. Je tiens à redire que mon gouvernement est déterminé à appuyer, promouvoir et respecter sans relâche toutes les obligations régionales et internationales en matière d'atténuation des changements climatiques, et ce, dans le cadre d'un effort collectif pour garantir le bien-être des générations présentes et futures. Nous ne baisserons pas les bras dans cette action collective pour maintenir la paix et la stabilité de par le monde.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les effets des changements climatiques se font durement sentir aux quatre coins de la planète. Aujourd'hui nous débattons des incidences de ces changements sur la paix et la sécurité internationales. Nous savons gré à la présidence allemande d'avoir porté cette question importante à l'attention du Conseil. Le nombre de pays prenant la parole dans le débat public aujourd'hui témoigne de manière saisissante de l'importance de cette question, et je tiens à remercier tout particulièrement le Secrétaire général et M. Achim Steiner de leurs contributions très percutantes à nos débats.

Les données scientifiques suggèrent que les effets des changements climatiques vont notamment se traduire par des sécheresses plus nombreuses, des saisons de culture plus courtes, et des phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents. Ces effets se feront le plus douloureusement sentir dans les régions du monde qui connaissent déjà des problèmes de pénurie de vivres, d'eau et d'énergie. Des régions de surcroît où les gouvernements n'ont pas toujours les capacités de faire face. C'est donc dans ce contexte que les changements climatiques doivent être perçus comme un multiplicateur de risques, exacerbant les tensions existantes et augmentant la probabilité de conflits.

En raison des changements climatiques, on prévoit une baisse des rendements agricoles à long terme, ce qui aura de graves répercussions sur les collectivités tributaires de l'agriculture. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que l'augmentation de la demande mondiale de produits alimentaires pourrait atteindre 70 % d'ici 2050. La conjonction d'une baisse de la production et de l'augmentation de la demande touchera tous les pays. Dans les zones où la sécurité alimentaire constitue déjà une source d'instabilité, l'effet supplémentaire des changements climatiques risque à l'évidence d'attiser les tensions.

On a également parlé ce matin des effets de l'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques. Ce sera dans les pays de faible altitude et dans les petits États insulaires en développement que cette élévation du niveau de la mer sera le plus gravement ressentie. Je me félicite à cet égard de ce qu'autant de représentants des pays du Pacifique touchés par ce phénomène participent aujourd'hui à ce débat.

La pénurie de ressources, les inondations et la sécheresse auront probablement pour conséquence d'importants mouvements de population, dans certains cas de part et d'autre des frontières nationales des pays, comme c'est ce qui arrive aujourd'hui dans la corne de l'Afrique. Lorsque les populations se déplacent vers des zones qui ne disposent pas non plus de ressources ou d'infrastructures suffisantes pour pouvoir les accueillir comme il convient, le risque de tensions et de conflits est accru.

Quelques délégations se sont inquiétées de la question de savoir si le Conseil avait compétence pour examiner cette question. Nous convenons qu'il est important que les différents organes des Nations Unies chargés de la question des changements climatiques soient pleinement respectés dans leur rôle, leurs fonctions et leur mandat respectifs. Mais, tout comme le Secrétaire général et M. Steiner, nous ne pensons pas que le présent débat remette en rien cela en question.

Le Conseil est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il peut, par conséquent, il doit, même, prendre en compte les menaces naissantes. La prévention des conflits est un élément clef des travaux du Conseil. Le Royaume-Uni estime que c'est par la discussion et une meilleure prise de conscience des menaces nouvelles à la sécurité qui concernent tous les secteurs, et dont font partie les effets des changements climatiques, que le Conseil peut au mieux s'acquitter de sa responsabilité en matière de prévention des conflits.

Par conséquent, nous espérons, même à ce stade tardif, pouvoir trouver un accord sur la déclaration présidentielle élaborée par la présidence allemande. Ce serait une indication éloquente de l'importance que le Conseil de sécurité attache à la réduction des risques que représentent les changements climatiques pour la sécurité. L'histoire serait sans indulgence à notre égard si, par passivité ou par idéologie, nous nous dérobions à cette importante responsabilité.

Il y a trois domaines clefs sur lesquels nous devons nous pencher si nous voulons réduire efficacement les retombées des changements climatiques sur la sécurité mondiale.

Premièrement, et avant toute chose, l'ONU doit continuer d'œuvrer à un accord global sur les changements climatiques, contraignant à l'échelle mondiale. Les efforts en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont à cet égard déterminants. Le Royaume-Uni fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les préparatifs de la 17e Conférence des Parties à Durban, qui se tiendra cette année, notamment en apportant son appui à la présidence sud-africaine.

Deuxièmement, nous devons travailler à une compréhension plus approfondie de l'interface entre les effets des changements climatiques, d'une part, et les facteurs de conflits, de l'autre. Nous devons ensuite mettre à profit cette compréhension approfondie dans le cadre de la mise au point des outils et des mesures nécessaires à la prévention des conflits.

Enfin, il nous faut mieux mettre en commun les analyses et les données d'expérience entre les différents organes, organismes et programmes des Nations Unies qui s'occupent déjà de ces questions. De même que l'alimentation, l'eau, l'énergie et la sécurité climatique sont étroitement imbriquées, notre action face à ces questions doit être coordonnée.

Si l'on n'y fait rien, les changements climatiques accroîtront les risques d'instabilité, de conflits autour des problèmes de ressources et de pauvreté. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a lui-même saisi pour la première fois le Conseil de cette question pour un débat tenu en 2007. L'actualité et l'utilité de l'examen au Conseil des effets de ces changements climatiques s'avèrent chaque jour plus pressantes et je remercie une fois de plus l'Allemagne de nous avoir conviés aujourd'hui à ce débat.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa déclaration, et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Steiner, de l'analyse qu'il nous a livrée.

La Russie a toujours considéré la lutte contre les changements climatiques comme un domaine prioritaire de la coopération internationale. Nous avons constamment plaidé, et continuons de plaider, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un instrument mondial rassemblant tous les pays, et en particulier les principaux pays émetteurs, et pour une meilleure prise en compte du potentiel que représentent les forêts russes comme puits de carbone. Le caractère constructif de la politique de la Russie dans ce domaine apparaît clairement dans l'annonce qu'elle a faite de son intention de réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 20 à 25 % par rapport à 1990, dans le cadre d'un nouvel accord universel sur le climat.

Toutefois, nous pensons également qu'un rôle particulier doit être dévolu, dans la transition de l'humanité à une économie sans carbone, à l'énergie nucléaire, au développement de laquelle la Russie continuera de s'employer tout en améliorant, bien sûr, les systèmes de sûreté des réacteurs et des centrales nucléaires. Nous tendons à penser que l'examen auquel il est procédé actuellement au sein du système des Nations Unies relativement à la question des changements climatiques nous permet de répondre aux menaces nouvelles dans ce domaine.

Nous sommes également convaincus que c'est à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mécanisme universel de lutte contre les changements climatiques, que revient et que devrait continuer de revenir le rôle prioritaire en la matière. Les mécanismes, nécessaires, que prévoit la Convention sont en effet également suffisants pour la mise en place aussi bien d'un régime international

efficace sur le climat à long terme que de mesures spécifiques permettant de répondre efficacement aux menaces nouvelles en la matière.

Nous partageons la préoccupation des petits États insulaires en développement, en particulier de ceux qui sont situés dans l'océan Pacifique, face à l'élévation constante du niveau de la mer. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Président nauruan, M. Stephen, dont le pays est menacé par ce phénomène. Nous pensons que pour faire face comme il convient à ce problème, nous devons faire un usage efficace du potentiel actuel de la Convention sur les changements climatiques, dont le domaine d'action le plus fondamental est celui de l'adaptation, par le biais, notamment, du Fonds pour l'adaptation. Nous appelons tous les pays donateurs intéressés à envisager d'apporter une aide ciblée, d'urgence, aux pays concernés afin qu'ils puissent effectuer cette adaptation.

Compte tenu de ce qui précède, la Russie est sceptique quant aux tentatives réitérées d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la question de la menace que représentent les changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales. À titre de compromis, nous avons accepté de nous joindre au consensus à l'occasion de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/281 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Tout en reconnaissant les prérogatives qui sont celles du Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous pensons qu'il n'est pas correct de renvoyer à cette résolution pour justifier l'examen de cette question au Conseil. Ladite résolution sanctionne en effet des mois de difficiles négociations, auxquelles ont participé tous les États Membres de l'ONU, en même temps que le fait que de nombreux pays ne sont pas prêts à voir la question du climat inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Nous voudrions aussi dire que le rapport de l'Assemblée générale portant le même intitulé (A/64/350), qui a été élaboré conformément à cette même résolution ne contient pas d'arguments sérieux à l'appui de la position des États qui prônent l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il ne cite en effet que des incidences hypothétiques des changements climatiques sur la sécurité, sur lesquelles il est incapable de faire des prévisions précises, et il ne fournit aucune donnée empirique permettant d'établir une corrélation entre ces phénomènes. Bien que les conclusions et les recommandations qu'il fait sur de nouveaux travaux dans ce domaine soient très équilibrées, le fait que le Conseil de sécurité n'est pas cité une seule fois dans le rapport est très éloquent.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que la participation du Conseil de sécurité à un examen régulier de la question des changements climatiques n'y apporterait aucune valeur ajoutée et ne servirait qu'à politiser davantage la question et à augmenter les désaccords entre les pays, ce qui serait extrêmement fâcheux, à plus forte raison après les bons résultats obtenus à la Conférence des Parties, à Cancun, et dans l'attente de la Conférence de Durban.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous remercier, ainsi que l'Allemagne, d'avoir organisé le présent débat public et saluer les efforts que vous déployez et l'action que vous menez pour faire valoir et souligner l'importance de cette question. Je voudrais également saluer la présence du Président de Nauru, S. E. Marcus Stephen, lui exprimer notre solidarité et lui dire que nous partageons ses inquiétudes.

Les déclarations faites par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner, sont très éclairantes et importantes et soulignent l'ampleur des problèmes liés aux changements climatiques que nous devons régler.

Les changements climatiques, en tant que phénomène mondial qui concerne les générations présentes et futures, constituent sans aucun doute un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité. Ils ont des incidences sur la quasi-totalité des activités dans le monde, aussi bien sur la vie elle-même, la désertification, l'élévation du niveau de la mer que sur l'offre de produits alimentaires, les migrations et la destruction de la biodiversité. Il est évident que des mesures doivent être prises par les organes compétents et dans les cadres appropriés, et parmi ces mesures, la réduction des émissions de gaz à effet dues à l'activité industrielle est indispensable. Rien ne saurait justifier que les principaux responsables des émissions de gaz à effet dues à l'activité industrielle n'assument pas leurs responsabilités face au monde. Il faut également assurer la transmission et le transfert de nouvelles technologies propres, un accès égal aux marchés et la protection de la biodiversité. Ces idées sont en rapport avec le débat sur le droit au développement – une aspiration légitime, à laquelle il ne faut pas renoncer.

La hausse de la température, les graves variations du régime habituel des précipitations et l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels les ouragans et les typhons, donnent lieu à des débats importants dans les instances compétentes au sujet des mesures à prendre pour que les sociétés puissent s'adapter aux changements climatiques.

Dans ce contexte, la Colombie est d'avis qu'il y a des défis urgents sur lesquels le Conseil de sécurité doit se pencher. S'il n'est pas du ressort du Conseil de sécurité de prendre les mesures requises pour réduire les incidences des changements climatiques, nous pensons que cet organe est tenu de jouer un rôle dans les cas et les situations de conflit inscrits à son ordre du jour lorsque ceux-ci sont aggravés par les incidences des changements climatiques, en vue de prendre des mesures de protection humanitaire, qui, selon nous, ne doivent pas s'étendre à d'autres questions. En outre, le Conseil de sécurité doit faciliter le règlement de ce problème dans un climat de confiance entre les pays, fondé sur le respect des mandats des organes respectifs du système international.

Il y a quelques décennies, nous aspirions à une vision intégrée du progrès, que nous avons appelée développement durable. Cet objectif s'est avéré difficile à atteindre car nos sociétés et nos économies reposent sur des approches à court terme, sectorielles et immédiates. Les problèmes causés par les changements climatiques doivent, selon nous, être réglés de manière globale, en prenant en compte tous les secteurs et toutes les structures de l'activité humaine et la nécessité d'un changement de comportement. La plupart des pays, qui accomplissent difficilement des progrès sur différents volets du développement, ne sont pas préparés à relever ce défi.

Comment hiérarchiser les ressources et les activités? Comment devons-nous régler les problèmes du recul des côtes, du débordement des fleuves et des rivières, de la fonte des glaciers, de l'avancée du désert et des périodes successives de gel et de sécheresse? Aucun pays, groupe de pays ou organe particulier ne peut répondre à lui seul à ces questions. De la même manière qu'une action coordonnée sera nécessaire au niveau mondial pour contenir et réduire les émissions de gaz à effet de serre, une action internationale concertée sera également nécessaire pour lutter contre les effets des changements climatiques.

La Colombie a récemment été victime de deux vagues de froid inhabituelles et sans précédent dans l'histoire de notre pays, qui ont causé des dégâts considérés par des spécialistes comme 10 fois plus importants que ceux causés par l'ouragan Katrina. Nous avons dû mobiliser des ressources supplémentaires et faire appel à l'aide internationale pour limiter les dégâts et la destruction et assurer le bien-être des populations touchées. L'intégrité d'écosystèmes dont nous dépendons a été sérieusement mise à mal.

Ce problème ne concerne donc pas seulement les générations futures; c'est une réalité qui s'impose à nous. La survie de millions de personnes dépend de mesures solidaires prises à l'échelon international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, garantir l'accès aux denrées alimentaires, et prendre les mesures qui conviennent face aux migrations forcées dues aux changements climatiques, aux vecteurs de maladies et de nuisibles, aux investissements dans les infrastructures, à l'extinction de milliers d'espèces, à l'acidification de l'océan et au partage inéquitable des ressources en eau douce dans le monde, entre autres problèmes graves.

La Colombie a la ferme volonté politique de contribuer à la préservation de notre planète. Nous considérons qu'un engagement collectif est nécessaire pour réaliser un développement durable dans la paix et la prospérité.

M. Araud (France) : La France souscrit à l'intervention qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Alors que le dernier débat de notre Conseil sur le changement climatique date de 2007 (voir S/PV.5663), la science progresse, les faits sont confirmés, les risques sont mieux analysés, comme l'a prouvé la déclaration de M. Steiner. Je rends donc hommage à la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'un débat sur l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales.

La menace climatique nous concerne tous. C'est en particulier une menace pour nos partenaires des petits États insulaires du Pacifique, dont sont en péril l'existence même, la survie de leurs territoires, leur culture et leur identité. Le Président de la République de Nauru, M. Marcus Stephen, dont je salue la présence au Conseil aujourd'hui, saura mieux que moi nous parler des défis immenses qui affectent les îles de

sa région. Je regrette d'autant plus que nous ne puissions pas répondre à son appel.

C'est aussi une menace supplémentaire sur la productivité agricole. Mon pays a fait de la sécurité alimentaire une priorité de sa présidence du Groupe des Vingt. Comment en effet maintenir la paix et la sécurité internationales si une pénurie alimentaire chronique s'installe?

C'est encore une menace qui pèse sur les ressources en eau dans les régions où elles sont déjà rares et suscitent des tensions. Comment en assurer une gestion concertée si elles se raréfient?

C'est enfin une menace pour la viabilité des régions côtières qui abritent plus du tiers de la population mondiale.

Les faits sont là : le changement climatique a un potentiel déstabilisateur immense et peut démultiplier les menaces à la paix et à la sécurité dans les régions et les États les plus fragiles.

La communauté internationale se mobilise pour faire face aux multiples défis du changement climatique. Il est encore temps d'en éviter les pires effets, mais il faut agir vite. Il n'y a qu'une voie: la coopération internationale.

Nous devons aborder une nouvelle étape dans la construction d'une réponse multilatérale ambitieuse lors de la Conférence de Durban. Il faut donner un contenu opérationnel aux accords négociés à Cancún. Il faut aussi préserver le Protocole de Kyoto et aller vers un instrument juridique plus large.

Nous devons aussi travailler à répondre aux menaces sectorielles et favoriser les partenariats. C'est l'objectif du Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Marseille en mars 2012.

L'accès à l'énergie propre pour tous est une autre priorité, car le développement est aussi une réponse au changement climatique et peut contribuer à prévenir et réduire les conflits. C'est dans cet esprit que la France et le Kenya ont lancé ensemble l'initiative Paris-Nairobi en avril dernier.

Nous devons enfin revigorer le partenariat mondial pour le développement durable et adopter à Rio, en juin 2012, une feuille de route ambitieuse pour une transition mondiale vers l'économie verte, appuyée sur des institutions solides, financièrement fortes et efficaces.

La communauté internationale a constaté la diversité des risques liés au changement climatique, et se mobilise dans de multiples enceintes. Dans ce contexte, les implications du changement climatique sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être prises en compte. Conformément à son mandat, le Conseil de sécurité doit donc prendre ses responsabilités.

Le Conseil de sécurité n'empiète pas sur les compétences des autres organes de l'ONU et ne veut pas se substituer à d'autres forums, en particulier la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le Conseil de sécurité fait simplement aujourd'hui face à de nouvelles catégories de menaces qui sont à la fois complexes, diffuses et multiformes. C'est dans cet esprit qu'il en explore aujourd'hui les implications et s'efforce de les appréhender. Au mois de février dernier, sous présidence brésilienne, le Conseil a ainsi tenu un débat utile sur la paix, la sécurité et le développement (voir S/PV.6479). C'est dans le même esprit que le Conseil évoque aujourd'hui le changement climatique dans le strict respect de son mandat et de la Charte, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits.

Ma délégation regrette donc que le Conseil aujourd'hui ne réagisse pas de la même manière qu'il l'a fait pour le débat sur la sécurité et le développement, et qu'en dépit des efforts de la présidence, il ne soit pas aujourd'hui en mesure de se prononcer collectivement sur les implications du changement climatique sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Opposer des considérations bureaucratiques aux appels angoissés de nos partenaires menacés par le changement climatique n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Ce n'est pas digne.

Toutefois, la réalité des faits s'imposera à nous. Le besoin demeurera que le Conseil de sécurité s'attache à analyser les risques et à mieux connaître les vecteurs de conflit sur lesquels le changement climatique aura les effets les plus immédiats. Le Conseil devra aussi prendre en compte l'impact de ses propres décisions. Il doit, par exemple, dès aujourd'hui, prendre des mesures pour que les opérations de maintien de la paix réduisent leurs émissions et leur empreinte sur l'environnement. Je me réjouis à ce sujet que le Secrétariat ait déjà pris des mesures en ce sens.

Le débat d'aujourd'hui n'est qu'une première étape. Il doit être pour nous tous, aux Nations Unies, un appel à l'action. La menace climatique nous oblige

à nous mobiliser : à court terme d'abord, pour assurer le succès de la Conférence sur le climat à Durban, puis de la Conférence de Rio; à moyen terme, pour prévenir les conflits qui peuvent en résulter; et à long terme, pour sauvegarder la planète. Ma délégation est convaincue que le Conseil de sécurité devra y revenir, et saura à l'avenir s'exprimer d'une seule voix. Ce n'est pas l'expression d'une ambition démesurée, ce n'est que la prise en compte des tristes réalités qui nous attendent.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son importante déclaration liminaire, et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Steiner, de son exposé fort enrichissant. Je tiens aussi à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat du Conseil de sécurité sur l'incidence des changements climatiques dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout d'abord, je voudrais souligner, à l'instar de mes partenaires du Groupe des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, que nous considérons, conformément à la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, qu'au sein du système des Nations Unies la responsabilité des questions de développement durable, y compris celle des changements climatiques, a été conférée à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil économique et social et que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument clef de la recherche d'une solution au changement climatique.

Toutefois, en axant notre débat de ce jour sur les incidences éventuelles des changements climatiques sur la sécurité, le Conseil de sécurité n'empiète pas sur les fonctions et pouvoirs des autres organes de l'ONU, car la même résolution 63/281 de l'Assemblée générale,

> « Invite les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité ».

Dans la même veine, outre qu'il appelle davantage l'attention sur les incidences éventuelles des changements climatiques sur la sécurité, notre débat d'aujourd'hui doit être considéré comme complémentaire au travail effectué par les différents organes de l'Organisation des Nations Unies.

Il est généralement admis au sein de la communauté scientifique que notre planète est en train de se réchauffer, en grande partie à cause des activités humaines menées au moins depuis le XVIIIe siècle, et que le taux de réchauffement au cours du siècle dernier a été historiquement élevé. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé en 2007 l'ampleur historique de ces changements, et a mis en garde contre leurs conséquences éventuelles sur l'avenir de la Terre et de ses habitants.

Pour ce qui est du lien entre les changements climatiques et les conflits, et notamment les conflits armés, le rapport de 2009 du Secrétaire général (A/64/350) a considéré que les changements climatiques exacerbaient les menaces que constituent la pauvreté persistante, la faiblesse des institutions en matière de gestion des ressources et de règlement des conflits. Les récentes menaces liées aux changements climatiques incluent l'élévation du niveau de la mer, qui peut provoquer la perte de territoires nationaux entiers, comme les petits États insulaires; la désertification accélérée et l'érosion des sols agricoles, qui peuvent provoquer l'insécurité alimentaire, accroître la pauvreté et réduire à néant les progrès accomplis; la migration et le déplacement en masse de personnes, qui peuvent devenir une source de tensions sociales et politiques dans les régions limitrophes; et la pénurie d'eau, qui pourrait aggraver la concurrence pour les ressources naturelles.

Aucune région de la surface du globe n'est épargnée. Mais il importe de souligner que l'incidence des changements climatiques sera davantage ressentie là où les facteurs de fragilité sont les plus marqués. C'est notamment le cas des pays les moins avancés.

Le caractère mondial des changements climatiques exige la coopération de tous les pays, conformément aux responsabilités communes mais différenciées qui leur incombent et à leurs capacités respectives. Il importe en outre de garder à l'esprit que la communauté internationale ne saurait gagner la bataille contre les conséquences néfastes des changements climatiques sans mettre en œuvre tous les instruments pertinents dont elle dispose.

À cet égard, les organes de l'ONU devraient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, mobiliser toutes leurs ressources dans les domaines de

l'atténuation, de l'adaptation, de la finance, du développement et du transfert de technologies, et du renforcement des capacités afin de faire face aux effets néfastes du réchauffement de la planète et de les atténuer. À cet égard, le Conseil de sécurité doit, entre autres, jouer un rôle crucial dans la prévention des conflits en s'intéressant dès que possible aux répercussions que les changements climatiques pourraient avoir sur la sécurité.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite tout à l'heure. De même, nous tenons à adresser notre profonde gratitude à M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour son exposé détaillé. Nous saluons la présence dans cette salle de S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne de la gravité du défi que l'élévation du niveau de la mer représente pour son pays et pour toutes les régions de faible altitude.

Tout d'abord, je souhaite associer ma délégation aux déclarations faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud rappelle que la résolution 63/281 de l'Assemblée générale invite les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. À cet égard, la convocation du présent débat tombe à point nommé et permet de souligner la réalité des changements climatiques et la menace qu'ils représentent pour les pays africains et les pays en développement en général, et pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés en particulier. Ce sont ces pays qui subissent de plein fouet les répercussions des changements climatiques.

Nous réitérons la position de principe bien connue du Groupe des 77 et de la Chine, à savoir que les changements climatiques menacent non seulement les perspectives de développement et la réalisation du développement durable, mais également l'existence même et la survie de nos sociétés.

Le *quatrième Rapport d'évaluation* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat déclare sans ambages que si rien n'est fait pour endiguer les changements climatiques au cours des prochaines années, les conséquences seront catastrophiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement qui subissent déjà certains effets de ce phénomène. Nous devons donc lutter contre ce problème mondial de manière équitable. À cet égard, nous nous associons aux autres délégations qui ont demandé la pleine mise en œuvre des engagements pris au titre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme.

Nous, pays en développement, travaillons dur pour éliminer la pauvreté et le sous-développement et pour améliorer la qualité de vie de nos populations. Cependant, nous demeurons confrontés à un manque de ressources et sommes moins bien préparés à lutter contre les conséquences des changements climatiques. Les pays les moins avancés, en particulier ceux d'Afrique et d'Asie, mais également les petits États insulaires en développement, ne peuvent couvrir ces dépenses. C'est pour cette raison que nous préconisons de nouveau, premièrement, l'accroissement des ressources; deuxièmement, le transfert des technologies; et, troisièmement, le renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement à faire face aux graves conséquences des changements climatiques.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto demeurent les instruments les plus efficaces dont nous disposons pour lutter contre les nombreux problèmes liés aux changements climatiques. Il est essentiel que nous continuions tous à honorer nos obligations au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto si nous voulons lutter efficacement contre les problèmes provoqués par les changements climatiques. Nous devons mener notre lutte dans le respect du principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées. La CCNUCC donne à tous les États Membres, y compris les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, la possibilité de défendre leur cause tout en maintenant une coopération étroite avec les partenaires.

La contribution que les membres du Conseil de sécurité peuvent apporter aux processus de la CCNUCC est de faire en sorte que la structure du régime de lutte contre les changements climatiques soit renforcée, et non fragmentée. Nous ne pouvons lutter efficacement contre ce problème mondial que par le biais d'un système international solide et réglementé. Il importe de renforcer la CCNUCC et le Protocole de Kyoto et de définir aussitôt que possible la deuxième période d'engagement.

Enfin, l'Afrique du Sud, qui assure la présidence de la dix-septième Conférence des Parties à la CCNUCC, est d'avis que ce débat nous donne l'occasion de sensibiliser l'opinion et d'échanger nos vues afin d'intensifier la lutte mondiale contre les changements climatiques, premièrement, en tant que problème lié au développement durable et, deuxièmement, afin de mettre à nouveau l'accent sur la nécessité de poursuivre le débat sur les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

De notre côté, nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que les parties s'efforcent de parvenir à Durban à un résultat équilibré et crédible dont l'initiative leur revient. À cet égard, nous nous appuierons sur le bureau, collaborerons étroitement avec le secrétariat de la CCNUCC et consulterons les parties et leurs groupes régionaux dans un esprit d'ouverture et de transparence.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : La lutte contre les changements climatiques constitue l'un des axes directeurs du projet « L'avenir en confiance » du Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba. Ma délégation appuie donc pleinement l'initiative de l'Allemagne de faire examiner pour la deuxième fois par le Conseil les implications sécuritaires des changements climatiques, phénomène qui est au cœur des préoccupations de la communauté internationale depuis plusieurs années.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de leurs riches déclarations.

Comme les membres le savent, c'est le 17 avril 2007 que le Conseil, sous la présidence de la Grande-Bretagne, avait tenu un débat historique sur cette importante question en se cristallisant sur la problématique énergie, sécurité et climat. Comme l'ont attesté les négociations sur le projet de déclaration présidentielle, qui n'a malheureusement pas pu faire l'objet d'un consensus, nombreux sont ceux qui continuent d'exprimer de fortes réticences sur la pertinence pour le Conseil de sécurité de se saisir de cette question. Ma délégation demeure convaincue du contraire.

En effet, il apparaît de plus en plus évident que les changements climatiques entraînant la rareté des ressources en eau sont à l'origine des tensions entre des pays riverains, notamment en Asie centrale, ou entre des communautés au sein d'un même territoire. C'est le cas dans plusieurs pays africains. Dans d'autres situations, les changements climatiques contribuent à l'exacerbation des conflits et au déséquilibre des écosystèmes planétaires. En effet, sans une coopération efficace, les changements climatiques sont susceptibles non seulement d'occasionner des mouvements de populations d'une frontière à l'autre, mais aussi de contribuer de manière significative à la raréfaction de nos ressources énergétiques, biologiques, forestières et aquatiques. C'est précisément parce que ce phénomène a un caractère transversal qu'il appelle de la part du Conseil une implication plus forte.

Avec l'évolution du contexte international, le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est plus monodimensionnel. L'aspect militaire demeure important, mais il ne peut plus à lui seul définir la complexité des menaces qui influent aujourd'hui sur notre sécurité collective. Face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil doit disposer des outils qui lui permettent d'en apprécier à la fois la portée et la gravité, et donc d'agir par anticipation. La diplomatie préventive est, de notre point de vue, un instrument qui peut aider nos États, dans le cadre d'une action synergique, à réduire les effets de ces nouvelles menaces. À cet effet, ma délégation se félicite de l'assistance considérable que les bureaux régionaux des Nations Unies apportent à nos États dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention.

Au-delà de nos divergences de vues sur cette question centrale, il est vital que le Conseil de sécurité, en coopération avec d'autres organes compétents de l'ONU, définisse un cadre de coopération concentré en vue de lutter plus efficacement contre ce phénomène. Les effets de ce phénomène sont réels car ils affectent déjà notre vie quotidienne. Les températures augmentent et les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents.

L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux changements climatiques en raison d'une faible capacité d'adaptation. Nous appelons l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'aider l'Afrique à faire face à ce phénomène. Il en est de même des États insulaires, qui sont de plus en plus exposés à ces effets dévastateurs et dont la survie dépend de notre engagement à agir avec la plus grande urgence. Les préoccupations de ces États nous seront exposées dans la déclaration que fera tout à l'heure le Président de la République de Nauru, S. E. M. Marcus Stephen, dont je salue la présence à ce débat.

Enfin, je puis assurer que le Gabon, pour sa part, continuera de s'associer étroitement aux efforts internationaux visant à réduire les effets néfastes des changements climatiques.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner, de leurs exposés. L'intérêt porté au débat public d'aujourd'hui et la forte participation des délégations témoignent de l'importance que nous attachons tous aux changements climatiques. Je tiens donc à saluer tout particulièrement la présence de S. E. le Président de Nauru et des autres dignitaires qui se trouvent parmi nous aujourd'hui. J'attends avec intérêt d'entendre leur opinion sur la question à l'examen. Ce problème figure au premier rang des préoccupations mondiales pour le développement et revêt une importance capitale pour les petits États insulaires, car il menace leur existence.

Fondamentalement, les changements climatiques commencent à avoir des répercussions sur la sécurité de la communauté mondiale de la même manière que la pauvreté, la sécurité alimentaire et le sous-développement continuent de nuire au bien-être international. Des généralisations hâtives sur le fait que les changements climatiques seraient à l'origine des sécheresses, des inondations, des changements dans les tendances climatiques, des pénuries d'eau et de nourriture et des conflits violents doivent être encore corroborées par des analyses empiriques et scientifiques.

Le *quatrième Rapport d'évaluation* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres autorités scientifiques évoquent sans équivoque cette incertitude. Cela est aussi corroboré par le rapport du Secrétaire général intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », qui conclut que

> « […] si la modélisation du climat a considérablement progressé et permet de prévoir le comportement de systèmes naturels sur de longues périodes, la science des changements climatiques et de leurs répercussions physiques se heurte toujours à un certain nombre d'inconnues » (*A/64/350, par. 8*).

D'autre part, l'élévation du niveau de la mer est une réalité. Des preuves vérifiables attestent que le niveau de la mer augmentera d'un mètre voire davantage d'ici à 2100, ce qui entraînerait la disparition de plusieurs petits États insulaires et la submersion des zones côtières de faible élévation dans de nombreux États côtiers. Nous sommes particulièrement conscients de la gravité de cette situation, étant donné la vulnérabilité de nos propres populations qui vivent sur une chaîne d'îles et dans des zones côtières. Les problèmes d'apatridie et de déplacement des personnes sont aussi source de grave préoccupation.

Face à ces problèmes, quelle doit être la réaction de la communauté la communauté internationale? La réponse est tout à fait claire et consiste d'abord et avant tout à prendre des actions correctives aujourd'hui plutôt que de se concentrer sur ce que seront les répercussions de telles catastrophes liées au climat dans un avenir lointain.

Le document de réflexion élaboré pour préparer le présent débat (S/2011/408, annexe), que la séance d'aujourd'hui a pour but de permettre au Conseil, qui a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales, de débattre des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, et de faire progresser le dialogue sur cette question du point de vue de la sécurité. À cet égard, il convient de garder à l'esprit que si le Conseil de sécurité est habilité à débattre de la question et à prendre acte des vulnérabilités et des menaces induites par le changement climatique, il n'a pas les moyens de remédier à la situation. Le Conseil ne saurait remédier à la menace qui pèse sur l'existence des États insulaires ou à l'insécurité alimentaire due au changement climatique en vertu de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies. De toute évidence, ces questions doivent être traitées dans le cadre d'une approche plus large ancrée dans le développement, la capacité d'adaptation, l'évaluation du risque et le

renforcement des institutions. Nous avons donc des difficultés à accepter l'assertion selon laquelle les répercussions des changements climatiques vont au-delà du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Si nous voulons sérieusement remédier aux vulnérabilités dues au changement climatique, il nous faut alors axer nos discussions sur le changement climatique sur la réduction des émissions à effet de serre et sur le renforcement des capacités d'adaptation des pays vulnérables. L'objectif que nous nous sommes fixé de stabiliser le climat mondial en maintenant l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2 °C par rapport niveaux préindustriels doit être appuyé par des promesses d'atténuation fondées sur les principes des responsabilités communes mais différenciées, des capacités respectives et de l'équité. Le maintien de la structure du Protocole de Kyoto et de sa deuxième période d'engagement, le décaissement rapide du Fonds de démarrage rapide convenu à Cancún et la mise en œuvre opérationnelle du Fonds de Copenhague pour le climat, du Mécanisme technologique et du Comité pour l'adaptation aux changements climatiques sont essentiels pour imprimer une dynamique nouvelle au processus de la CCNUCC.

Ceux qui sont historiquement responsables du changement climatique doivent s'engager fermement à réduire les émissions à effet de serre et veiller à ce que des ressources suffisantes et les technologies appropriées soient fournies aux pays en développement, en particulier les petites États insulaires, pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques. Si nous réussissons à prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires, nos préoccupations au sujet des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, qui de toutes les façons restent encore à établir tout à fait, seront dans une large mesure calmées. Cela allègera aussi le fardeau de la diplomatie préventive, en faveur de laquelle quelques délégations ont si passionnément plaidé.

À notre avis, ce qui pose le plus problème à la paix et à la sécurité internationales aujourd'hui c'est la menace qui font peser sur les pays en développement d'éventuels conflits dues à l'insuffisance des ressources consacrées au développement et à l'élimination de la pauvreté. Il faut donc maintenir une croissance économique et un développement durables pour permettre aux pays en développement de réduire la pauvreté et d'offrir un niveau de vie de base à tous. Cela suffira à renforcer leur résistance aux vulnérabilités du changement climatique.

Le document de réflexion met aussi en lumière la vulnérabilité à la sécurité alimentaire tout en affirmant qu'il existe un lien direct réel entre elle et les répercussions des changements climatiques. Cela peut bien être le cas. Toutefois, la crise alimentaire qu'on a connue récemment, et qui a commencé en 2008, et la sévère inflation de cette année renvoient à la prépondérance de facteurs qui n'ont de lien ni de près ni de loin avec les changements climatiques et qui retiennent en otage la sécurité alimentaire mondiale. Le protectionnisme agricole, la spéculation excessive sur le commerce des produits alimentaires et le détournement des cultures à des fins autres qu'alimentaires nous amènent à une situation alimentaire mondiale insoutenable. Cela exige que la communauté internationale y prête une attention urgente.

Nos efforts visant à débattre des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité ne porteront leurs fruits que lorsque nous aurons compris où se situe le centre de gravité de ce problème. Nous ne devons pas confondre agitation politique et action politique. Le changement climatique requiert la compréhension et l'appui de tous les États Membres. L'action devra donc être menée dans le cadre de la CCNUCC. Face à la question de la menace qui pèse sur l'existence des petits États insulaires, me viennent à l'esprit ces paroles du mahatma Gandhi, à savoir que « Tout compromis repose sur des concessions mutuelles, mais il ne saurait y avoir de concessions lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux ». Faisons alors de notre mieux pour le bien des petites États insulaires et pour le bien de l'humanité.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Comme vous, Monsieur le Président, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil à S. E. le Président de la République de Nauru. Sa présence illustre à juste titre la gravité des défis auxquels se heurte son pays et d'autres petits États insulaires en développement.

Je remercie la présidence allemande et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, une question à laquelle le Portugal est très attaché depuis plusieurs années. Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration, et je tiens aussi à remercier M. Steiner de

son très utile exposé. De graves menaces pèsent réellement sur certaines parties de la planète, comme M. Steiner l'a indiqué avec éloquence.

Comme je l'ai maintes fois affirmé, le Portugal ne pense pas que le Conseil de sécurité soit l'enceinte où doivent se dérouler les négociations sur le changement climatique ou même des discussions sur les mesures d'atténuation ou d'adaptation aux vulnérabilités environnementales. Ces questions sont du ressort d'autres cadres dotés de la légitimité et des moyens appropriés pour les traiter. Il revient toutefois au Conseil de prendre en considération et de relever les nouveaux défis, et de faire en sorte que ces défis ne suscitent pas des tensions et ne provoquent pas de conflit au bout du compte. Il y a par conséquent, de notre point de vue, une valeur ajoutée dans le fait que le Conseil de sécurité discute de certaines répercussions que les changements climatiques peuvent avoir sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales. Pour la même raison, le Portugal espère que nous pourrons toujours parvenir à un consensus sur un document final de notre débat d'aujourd'hui.

Nous sommes fermement convaincus que nous devrions être en mesure d'élaborer des stratégies concrètes pour que les institutions de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, puissent trouver des réponses cohérentes, intégrées et globales pour contrer ces menaces. L'argument en faveur de cette approche est particulièrement convaincant lorsque la réclament les États Membres de l'ONU qui sont particulièrement touchés par les répercussions des changements climatiques et dont l'existence même est menacée. Je voudrais mentionner de nouveau le cas particulier des petits États insulaires en développement du Pacifique, pour qui les effets négatifs des changements climatiques ne sont plus seulement un scénario possible mais une réalité très concrète. L'élévation du niveau de la mer peut à terme entraîner la disparition de territoires entiers, mais ces îles peuvent devenir inhabitables bien avant cela.

Lorsque cela se produira, il faudra répondre à un certain nombre de questions qui ont des répercussions internationales claires. Que faire des populations qui doivent être réinstallées? Où vont-elles aller? Comment vont-elles y aller? Comment gérer et désamorcer les tensions que la réinstallation entraîne? Comment faire face aux conséquences juridiques de la disparition de territoires, telles que la définition des frontières, des zones économiques et des droits liés au plateau continental? Notre échec à aborder collectivement ces questions peut entraîner non seulement une catastrophe humanitaire, mais aussi une multiplication des tensions graves dans une vaste région, qui menaceraient la paix. Je suis sûr que le Président Marcus Stephen nous fera une analyse très concrète de ces problèmes dans toute leur complexité.

La désertification et ses effets sur la production alimentaire et la disponibilité de l'eau mériteraient également notre attention au cours de ce débat, étant donné que leurs conséquences se font souvent ressentir au-delà des frontières nationales. Rappelons-nous que 47 % de la surface totale des terres émergées se trouvent dans les bassins de fleuves sont internationaux et que plus de 200 bassins fluviaux sont multinationaux. À mesure que la demande en eau augmente, les tensions, voire les conflits, concernant les ressources hydriques vont également augmenter.

La désertification et l'aggravation des pénuries alimentaires résultant des changements climatiques expliquent également les déplacements involontaires de populations, lien récemment reconnu par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Antonio Guterres, dans son rapport sur les changements climatiques, les catastrophes naturelles et le déplacement humain. C'est avant tout une question humanitaire et de développement mais, comme nous le savons tous, les conséquences les plus importantes de la désertification se font ressentir dans les pays vulnérables sur les plans social et économique, certains d'entre eux sortant de longues périodes de conflit et d'instabilité. Si les mouvements de population liés à la désertification ont une dimension transfrontalière, voire régionale, il est tout à fait probable que leurs répercussions sur la sécurité dépasseront les frontières d'un État particulier et pourraient faire dérailler les progrès réalisés dans les efforts de stabilisation post-conflit et de consolidation de la paix.

S'il y est fait face correctement, les difficultés en matière de sécurité, dont les effets sont amplifiés par les changements climatiques, n'entraînent pas nécessairement un conflit. Comme pour de nombreuses autres questions dont le Conseil de sécurité débat régulièrement, nous pensons que, dans ce domaine, nous devrions également privilégier une approche préventive et la mise en place de systèmes d'alerte rapide. Nous devrions également débattre activement des effets des changements climatiques sur la sécurité avec d'autres organisations internationales qui examinent déjà la question du point de vue de la

sécurité, notamment l'Union européenne et l'Union africaine. Nous devons envisager la manière dont nos actions peuvent se compléter et se renforcer en vue d'une riposte plus efficace. Dans ce contexte, le Portugal, en sa qualité de membre de l'Union européenne, souscrit naturellement à la position qui sera exprimée ultérieurement par l'Ambassadeur Pedro Serrano sur ces questions. De fait, les problèmes mondiaux appellent des actions collectives, et cela est particulièrement important lorsque les ressources se font rares.

Pour terminer, les effets des changements climatiques risquent d'augmenter dans le proche avenir. Ce que nous considérons aujourd'hui comme des conséquences possibles pour la sécurité deviendra sans doute de plus en plus manifeste. C'est pourquoi nous pensons que le débat d'aujourd'hui ne doit pas être un événement isolé, mais plutôt un pas vers un examen cohérent et régulier de la question par le Conseil de sécurité, sur la base d'informations fiables relatives à des situations spécifiques où les phénomènes liés aux changements climatiques ont des incidences négatives sur la paix et la sécurité. Cela nous permettrait de mieux comprendre les liens complexes qui existent entre le climat, le développement et la sécurité, et par suite de renforcer notre capacité de prévenir les conflits et de promouvoir la coopération internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Observateur de l'Union européenne.

Je voudrais, pour commencer, m'associer aux autres orateurs et remercier le Secrétaire général de participer au débat d'aujourd'hui. Ses observations et sa présence sont un bon indicateur de l'engagement de l'ONU dans le débat sur les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité. Je voudrais aussi m'associer à mes collègues et remercier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Steiner, de son exposé pénétrant et très instructif.

Il y a plus d'un an, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont prié instamment le Conseil de sécurité d'examiner les répercussions des changements climatiques sur leur sécurité. Ils ont appelé le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La raison pour laquelle ces pays ont exhorté le Conseil de sécurité à agir est claire : ils souffrent déjà des répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Ils doivent faire face à l'élévation du niveau de la mer, à la disparition de leurs terres et à une pénurie croissante de ressources. Les gouvernements de ces pays doivent réinstaller leur peuple ailleurs et veiller à ce que la distribution des produits de base n'entraîne pas d'affrontements violents pour la survie. Pour eux, la dimension sécuritaire des changements climatiques est claire comme de l'eau de roche. C'est un défi quotidien.

La situation des petits États insulaires en développement est une raison impérieuse en soi pour débattre de la question inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. À ce point, il peut être utile de se souvenir que l'ONU a toujours tiré sa légitimité unique de l'égalité des États. Petit ou grand, riche ou pauvre, chaque État jouit du même droit que les peurs et les menaces qui pèsent sur son existence soient examinées.

Il existe toutefois une raison encore plus probante pour que le Conseil débatte de la dimension sécuritaire des changements climatiques : ce qui arrive aujourd'hui à quelques petits États insulaires en développement pourrait bien arriver demain aux autres pays. La plupart des responsables de la sécurité nationale considèrent la menace du réchauffement climatique comme l'un des plus grands défis du XXIe siècle. Si nous examinons les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, nous verrons aisément qu'un bon nombre d'entre eux sont, déjà aujourd'hui, alimentés par la désertification, la pénurie en eau et la multiplication des migrations transfrontalières. Nous sommes certains que la dégradation de l'environnement liée aux changements climatiques joue souvent un rôle moteur dans le conflit. Nous savons tous que ce type de conflit ne se limite pas à un seul pays, mais qu'il tend au contraire à déstabiliser des régions entières. Nous devons également garder à l'esprit le fait que tous les États et sociétés n'ont pas les mêmes capacités d'adaptation face aux bouleversements survenus dans leur environnement.

Le mandat du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus qu'il incombe au Conseil d'agir avec prévoyance et de faire de son mieux pour prévenir les crises avant qu'elles deviennent graves. Nous nous félicitons donc de ce que le Conseil ait déjà débattu auparavant avec succès des aspects structurels des conflits, tels que les liens mutuels entre le développement ou le VIH/sida et la sécurité.

Gardant à l'esprit le mandat du Conseil de sécurité, nous avons proposé que le débat d'aujourd'hui porte uniquement sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Je voudrais être très clair : l'Allemagne ne souhaite pas que le Conseil empiète sur les domaines de compétence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous n'avions et n'avons pas l'intention de préconiser une usurpation quelconque de ses prérogatives.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, tout au moins à ce jour, de trouver un accord sur un document final pour la séance d'aujourd'hui. Je voudrais répéter que l'Allemagne souhaite que le Conseil aille au-delà de la gestion quotidienne des crises graves et qu'il tienne compte des causes profondes des conflits. Nous avions l'intention de demander au Secrétaire général de nous fournir une base solide pour ces débats. Bien que nous eussions préféré, et préférions toujours, que le Conseil trouve un terrain d'entente pour cette requête, le vif intérêt porté par les Membres au débat d'aujourd'hui montre clairement une chose : les Membres souhaitent voir figurer cette question à l'ordre du jour du Conseil.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru, à la table du Conseil.

M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru.

Le Président Stephen (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant l'Allemagne d'avoir organisé cet important débat sur les changements climatiques et leurs incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique – la région du monde la plus exposée aux changements climatiques –, à savoir les Fidji, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tuvalu, les Tonga, le Vanuatu et mon pays, la République de Nauru, ainsi qu'au nom des Maldives, des Seychelles et du Timor-Leste.

Le mois dernier, l'Agence internationale de l'énergie a annoncé qu'en 2010 les émissions de dioxyde de carbone avaient atteint le plus haut niveau jamais enregistré. L'année écoulée s'avère également l'année la plus chaude de toute l'histoire et le volume de la banquise arctique est tombé à son plus bas niveau depuis que des mesures sont effectuées. Dans le même temps, des sécheresses, des feux de forêt et des inondations catastrophiques ont semé le chaos dans divers pays aux quatre coins du globe. Les scientifiques prévoient désormais que le niveau des mers va s'élever d'un mètre ou plus d'ici à la fin du siècle, une montée des eaux qui risque de faire disparaître de la surface de la Terre de nombreuses petites îles dans le Pacifique et ailleurs. Tout cela, en dépit de 20 années de négociations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de les ramener à un niveau sans risque.

L'heure est venue pour nous de regarder l'inquiétante réalité en face : il y a tant de dioxyde de carbone dans l'atmosphère que des conséquences graves sont désormais inévitables. Nous devons nous y préparer.

Dans mon désarroi, je me demande souvent où nous en serions si les rôles étaient inversés. Que se passerait-il si la pollution venue de nos pays insulaires menaçait l'existence même des principaux émetteurs? Quelle tournure prendrait le débat d'aujourd'hui dans ces circonstances? Mais tel n'est pas le monde dans lequel nous vivons, et il ne s'agit pas ici de nous livrer à un exercice abstrait. Nombre de nos pays sont confrontés au plus grand défi à la sécurité qui puisse être, la survie. C'est pourquoi nous sommes venus au Conseil de sécurité aujourd'hui.

En raison des changements climatiques, nos îles subissent des effets dangereux et potentiellement catastrophiques qui menacent de déstabiliser nos sociétés et nos institutions politiques. Notre sécurité alimentaire, la sécurité de notre approvisionnement en eau et notre sécurité publique sont déjà compromises. La montée du niveau de la mer érode nos côtes et dans certains cas endommage des infrastructures essentielles. La perte de territoire risque de perturber les systèmes traditionnels de propriété foncière et de provoquer des conflits liés à la terre ou à d'autres ressources de plus en plus rares. À terme, certaines îles risquent tout simplement de disparaître, et avec elles, des milliers d'années de patrimoine culturel. De grands pans de la population seront alors obligés de s'établir ailleurs, à l'intérieur de nos frontières tout d'abord, puis dans

d'autres pays. Même avec un nouvel accord ambitieux pour lutter contre les changements climatiques, nombre de ses effets sont dorénavant inévitables.

Le Conseil de sécurité a reconnu qu'il a un rôle à jouer pour prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent, et que son action ne se limite pas à intervenir après coup pour faciliter leur règlement. C'est pourquoi, il a reconnu la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, aux menaces non traditionnelles à la sécurité,, tels la pauvreté, le sous-développement, la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et le VIH/sida, qui peuvent déboucher sur des tensions sociales et des troubles civils. Pour toutes ces questions et d'autres, le Conseil de sécurité a jaugé les problèmes et, de concert avec d'autres organes de l'ONU, a mis au point une série d'outils pour y remédier.

Aujourd'hui, voilà tout ce que nous demandons au Conseil. La riposte internationale aux changements climatiques doit être globale, en particulier compte tenu de leur caractère mondial et de leurs répercussions dans tous les aspects de la vie de nos sociétés.

Qu'on ne s'y trompe pas : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est et doit rester l'instance principale pour élaborer une stratégie internationale d'atténuation des changements climatiques, mobiliser les ressources financières et encourager les mesures d'adaptation, de planification et la mise en œuvre des projets. L'Assemblée générale doit continuer d'examiner la question des liens entre les changements climatiques et le développement durable.

Mais le Conseil de sécurité a clairement un rôle à jouer s'agissant de coordonner les initiatives pour lutter contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Par la résolution de l'Assemblée générale de 2009 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (résolution 63/281), nous sommes convenus d'inviter tous les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Un riposte internationale efficace passe par une planification et une préparation en prévision des catastrophes, des évaluations détaillées des risques et des vulnérabilités, une coordination multilatérale plus efficace et une diplomatie préventive plus active.

Dans nos conversations avec les membres du Conseil de sécurité, nous entendons haut et clair qu'ils comprennent les problèmes de sécurité rencontrés par les pays et les îles du Pacifique, et qu'ils sont solidaires avec nous. Toutefois, la solidarité suppose plus que des paroles de compassion consistant à reconnaître solennellement que les changements climatiques sont une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les changements climatiques sont une menace aussi terrible que la prolifération nucléaire ou le terrorisme, et ils portent en eux le pouvoir de déstabiliser les gouvernements et de déclencher des conflits. Ni la prolifération nucléaire ni le terrorisme n'ont à ce jour entraîné la disparition d'un pays tout entier, or tel est le risque que nous courons aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité nous a également demandé quelles étaient les mesures concrètes qu'il pouvait prendre pour s'attaquer à cette question. Je voudrais les lui exposer.

Le Conseil pourrait commencer par demander la nomination immédiate d'un représentant spécial pour le climat et la sécurité. Cette personne aurait pour responsabilité principale d'analyser les répercussions prévues des changements climatiques sur la sécurité afin que le Conseil et tous les États Membres comprennent ce qui nous attend. Le Conseil devrait également demander une évaluation des capacités de réaction du système des Nations Unies face à ces effets afin que les pays vulnérables aient la garantie que le système est à la hauteur de la tâche.

Ces propositions sont le minimum absolu pour que la communauté internationale passe d'une culture de la réaction à une culture de la préparation. Comme le Secrétaire général l'a conclu dans son rapport sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, « la communauté internationale doit anticiper et se préparer à faire face à un certain nombre de défis liés aux changements climatiques, pour la plupart sans précédent : pour les relever, les mécanismes existants s'avéreront peut-être inadéquats » (*A/64/350, p. 35*).

Beaucoup de pays se sont préoccupés de ce que le Conseil de sécurité empiète sur le mandat de l'Assemblée générale et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous comprenons et partageons cette préoccupation, et c'est pourquoi nos propositions ont été pensées pour répondre au plus près au problème des incidences des changements climatiques sur la sécurité. Toutefois,

nous sommes davantage préoccupés encore par l'empiètement que représenterait concrètement l'élévation du niveau de la mer sur le territoire de nos États insulaires.

Nous sommes profondément déçus que ce débat ne donne pas lieu à un document final. Nous laisserons parler l'histoire puisqu'une fois de plus nous avons sonné l'alarme et que le monde a décidé de ne pas agir. Le Conseil de sécurité doit tenir compte des réalités géopolitiques de l'heure s'il veut rester d'actualité, tant dans sa composition que pour le fond de son travail. Nous applaudissons à sa décision récente de passer en revue les incidences, sur le plan de la sécurité, de points aussi divergents que le développement, la tolérance culturelle et religieuse, le VIH/sida, et les femmes, la paix et la sécurité. Et pourtant, le Conseil perdrait de lui-même toute actualité s'il décidait d'ignorer la plus grande menace à la sécurité de tous les temps.

Je veux être absolument clair : les risques que représentent les changements climatiques pour la sécurité sont une raison de plus de conclure d'urgence un accord juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La communauté internationale doit amener tous les pays responsables des émissions les plus importantes à des réductions d'émissions plus ambitieuses. Les engagements pris actuellement sont totalement insuffisants et condamneraient nombre des petits États insulaires en développement Membres de l'ONU et appartenant à l'Alliance des petits États insulaires, en même temps que le monde entier, à un avenir caractérisé par des conflits et des troubles généralisés.

Le Conseil de sécurité s'est vu confier par la Charte des Nations Unies le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai ici devant moi aujourd'hui des représentants de nombre de puissances actuelles et en devenir et je les exhorte à ne pas pratiquer la politique de l'autruche et à saisir l'occasion qui leur est donnée ici de montrer la voie. Je les implore de s'acquitter de leur mandat en agissant de façon responsable face aux incidences des changements climatiques sur la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Marles (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier l'Allemagne de cette occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur le sujet des incidences des changements climatiques sur la sécurité. Je tiens à dire que je suis honoré de prendre la parole après mon collègue et ami, M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru.

Les changements climatiques constituent une menace mondiale, pas une préoccupation abstraite. Ils ont déjà commencé à se répercuter sur la planète : les niveaux de dioxyde de carbone sont les plus élevés qui aient existé depuis plus d'un million d'années. Ils sont une menace existentielle pour nombre de petits États insulaires en développement et de pays de faible altitude. Dans le domaine de la sécurité, les effets des changements climatiques pourraient refaçonner le paysage mondial futur en remettant en cause la stabilité politique et sociale et la sécurité économique des pays vulnérables. L'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait encore contribuer à aggraver les problèmes de sécurité de l'approvisionnement en eau et en vivres, entraver le développement communautaire, compromettre l'infrastructure critique, affaiblir la gouvernance des États et mettre à rude épreuve la cohésion sociale. Tous les pays auront à combattre les effets délétères des changements climatiques, mais ce sont les populations les plus vulnérables de la terre, qui sont les moins responsables des problèmes qui se dressent maintenant devant les pays du monde, qui auront le plus à souffrir.

En ma qualité de Secrétaire parlementaire chargé des affaires des îles du Pacifique, je me suis rendu dans certains des pays qui auront le plus à subir les changements climatiques. De fait, 20 des 22 voisins les plus proches de l'Australie sont des pays en développement, et, pour la plupart, des petits États insulaires en développement.

Dans notre région, l'une des incidences les plus importantes des changements climatiques sera probablement l'élévation du niveau de la mer provoquée par la dilatation thermique des océans mondiaux et la fonte des glaciers et des calottes glaciaires. L'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre 1 mètre d'ici la fin du siècle, ce qui provoquerait encore plus d'ondes de tempêtes et d'inondations côtières, sans parler de la disparition de pans entiers de territoire. Jamais auparavant la communauté internationale n'a eu à faire face au risque bien réel que des îles et des territoires de faible altitude deviennent inhabitables suite à l'élévation du niveau de la mer. Pour un État insulaire de faible altitude comme les Iles Marshall, une élévation d'1 mètre du niveau de

la mer pourrait entraîner l'érosion et la disparition de 80 % de la surface de la capitale nationale, l'atoll marshallais de Majuro.

Lorsque l'on se tient sur l'atoll de Majuro, comme je l'ai fait, sans nulle part où aller, et que l'on voit la mer de part et d'autre de cette petite langue de terre plate, on peut se rendre compte de l'immense vulnérabilité que ressentent les habitants des petits États insulaires. La mer, qui est partout et a toujours constitué une source d'aliments, de subsistance et de réconfort, se transforme peu à peu en source d'anxiété et de danger. À court et moyen terme, la conjonction de l'élévation du niveau de la mer, des tempêtes de plus grande intensité et des inondations exercera une pression plus importante sur les régions côtières et pourrait entraîner de nouveaux déplacements de populations à l'échelon local. À plus long terme, si les relocalisations de populations à l'intérieur des pays ne sont plus possibles, les changements climatiques pourraient provoquer des mouvements de populations déstabilisants à mesure que les peuples voient leur vie et leurs moyens de subsistance de plus en plus remis en question.

La vulnérabilité aux changements climatiques n'est pas limitée, bien sûr, aux pays insulaires. La sécheresse, les inondations et l'érosion des sols, exacerbés par les changements climatiques, représentent des menaces non négligeables pour la productivité agricole et la sécurité de l'approvisionnement en eau et en vivres, en Afrique et ailleurs. La désertification a déjà dévoré des territoires considérables et continuera de réduire la quantité de terres arables avec l'aggravation des changements climatiques.

La seule façon de relever le défi mondial des changements climatiques est de coopérer intensément à l'échelle mondiale et d'agir énergiquement à l'échelle nationale. Les deux sont indispensables. Et les deux sont complémentaires. Nous savons que l'on s'est préoccupé de savoir à qui revenait la responsabilité de l'examen du problème des changements climatiques au sein du système des Nations Unies. Avant tout, je voudrais réaffirmer que, de l'avis de l'Australie, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le principal instrument intergouvernemental dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. L'Australie a fait la preuve de son attachement à ce processus dans le cadre de ses réformes politiques internes, qui s'inspirent de la CCNUCC. Le 10 juillet, le Premier Ministre australien, Mme Gillard, a annoncé la promulgation d'une loi sur la tarification du carbone, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2012. Cela a été pour l'Australie un débat politique difficile mais une réforme fondamentale et décisive de nos politiques publiques. D'ici 2020, notre politique de tarification du carbone aura permis de réduire la pollution australienne au carbone de 160 millions de tonnes, ce qui reviendrait à retirer 45 millions de voitures de la circulation.

Deuxièmement, je voudrais également réitérer notre attachement au rôle fondamental de l'Assemblée générale. La légitimité incontestable et sans équivalent qui est la sienne est le reflet des voix réunies de ses 193 membres. C'est à cet attachement à ce rôle de l'Assemblée générale qu'est due notre intervention énergique en faveur de la résolution 63/281, qu'elle a adoptée en juin 2009, et qui stipule précisément que c'est au premier chef à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil économique et social qu'incombe la responsabilité des questions de développement durable, y compris celle des changements climatiques. Nous avons considéré qu'il était bon et essentiel que cette question soit d'abord examinée par l'Assemblée générale. C'est l'Assemblée générale qui a ensuite invité les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts pour s'intéresser aux changements climatiques dans tous leurs aspects, y compris les répercussions qu'ils pourraient avoir sur la sécurité.

Dans ce processus, il nous semble que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer en sa qualité de principal organe directement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce rôle comprend notamment l'examen des causes profondes des conflits et des crises politiques et sociales. Le Conseil traite ces questions dans le cadre de nombreuses thématiques, notamment celles de la pauvreté et du VIH/sida. L'accent mis sur les incidences possibles des changements climatiques sur la sécurité s'inscrit par conséquent dans son mandat et n'entre pas, ne devrait pas entrer, en conflit avec le mandat de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Mais en fin de compte, la question de savoir à qui revient la responsabilité dans la question des changements climatiques est très simple. L'ampleur considérable des problèmes posés par les changements climatiques signifie que la responsabilité nous incombe

tous, dans toutes les instances. L'Australie demeure fermement déterminée à aider des pays en développement à faire face aux changements climatiques. Les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique sont les premiers bénéficiaires du fonds australien pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques car ils en ont besoin de toute urgence. Ces pays ne sont pas les principaux responsables de la crise actuelle, mais ce sont eux qui en seront les principales victimes. L'Australie a alloué à ce jour 498 millions de dollars sur les 599 millions de dollars qu'elle s'est engagée à verser à Copenhague au titre du fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques, soit plus de 80 % du montant promis.

Pour terminer, l'Australie reconnaît que les changements climatiques menacent la stabilité de pays et de régions et qu'ils auront de lourdes incidences sur la sécurité mondiale. C'est pourquoi nous avons appuyé la tenue du présent débat. Nous appuyons également les appels tendant à ce que le Secrétaire général établisse un rapport sur la capacité du système des Nations Unies à lutter contre ces incidences et sur les moyens de renforcer ces capacités. Si aucune action n'est menée maintenant pour faire face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité, les risques seront plus grands à l'avenir. Le renforcement de la capacité d'adaptation, l'intégration des risques posés par les changements climatiques dans tous les secteurs vulnérables de nos économies et le renforcement de nos capacités de gestion des catastrophes ne sont que quelques-unes des mesures urgentes que nous devons prendre pour nous attaquer aux problèmes liés à la sécurité. Aucun État Membre ne peut sérieusement nier le fait que les changements climatiques constituent la principale menace qui pèse sur notre planète. Nous devons prendre les devants et réduire cette menace pour nous-mêmes, pour les générations futures et pour l'avenir de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Une fois encore, conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au plus afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. La version écrite des déclarations plus longues peut être distribuée.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés dans le cadre du débat public consacré à l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens tout d'abord à remercier, au nom du Mouvement, le Secrétaire général et M. Steiner pour leurs déclarations d'aujourd'hui au Conseil.

La position du Mouvement quant aux tentatives répétées du Conseil de sécurité d'examiner des questions liées aux changements climatiques est exprimée dans une lettre datée du 12 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Mouvement des pays non alignés (S/2007/203); dans la déclaration prononcée par la représentante de Cuba au nom du Mouvement dans le cadre de la séance de 2007 [S/PV.5663 (Resumption 1)]; et dans une lettre datée du 14 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte en sa qualité de Président en exercice du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés (S/2011/427) ainsi que dans la déclaration que je prononce aujourd'hui au nom du Mouvement.

Le Mouvement prend également acte des préoccupations exprimées dans la lettre du 1er juillet, adressée aux États Membres de l'ONU par la Représentante permanente de Nauru en sa qualité de Présidente du groupe des petits États insulaires en développement, salue la présence de S. E. M. Stephen, Président de la République de Nauru, et le remercie de la déclaration qu'il a faite sur la question au nom des petits États insulaires en développement.

Dans la résolution 63/281 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, l'Assemblée générale s'est dite consciente des responsabilités qui incombent respectivement aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui a été confiée au Conseil de sécurité et la responsabilité des questions de développement durable, y compris celle des changements climatiques, qui lui a été conférée ainsi qu'au Conseil économique et social. Il est réaffirmé dans le Document final de la seizième Conférence ministérielle du Mouvement, tenue à Bali (Indonésie), du 23 au 27 mai, ainsi que dans la

résolution 63/281 de l'Assemblée générale, que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) était l'instrument clef et le cadre multilatéral central de la recherche d'une solution à tous les aspects du changement climatique, et la principale instance chargée d'examiner les risques liés aux changements climatiques et les mesures à prendre pour lutter contre ces changements, conformément aux principes énoncés dans la Convention.

Dans ce contexte, le Mouvement demeure vivement préoccupé par le fait que le Conseil de sécurité continue d'empiéter sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes subsidiaires compétents en abordant des questions qui relèvent normalement de la compétence de ces derniers. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le Conseil de sécurité doit pleinement observer toutes les dispositions de la Charte qui établissent le fragile équilibre entre les compétences de tous les organes principaux. Le Mouvement souligne également qu'une coopération et une coordination étroites entre les organes principaux sont indispensables si l'on veut que l'ONU garde sa pertinence et soit capable de faire face aux menaces et aux problèmes qui existent ou se font jour.

Le Mouvement souligne également que les changements climatiques et leurs répercussions doivent être examinés dans l'optique du développement durable, en favorisant une approche globale visant à s'attaquer aux causes profondes du problème. Cela ne peut être fait que dans les instances compétentes, à savoir la CCNUCC, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable. Ces organes sont les plus à même de rechercher une solution au changement climatique et d'examiner de manière approfondie les questions associées à ce changement, dans le cadre d'une coopération appropriée et harmonieuse face aux situations qui résultent des changements climatiques.

Le Mouvement est pleinement conscient de la gravité et du caractère urgent de la question des changements climatiques et de leurs répercussions négatives, et mesure les difficultés auxquelles les pays en développement – notamment, mais pas uniquement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique – doivent faire face et les pressions considérables que les incidences des changements climatiques exercent sur leurs capacités et institutions nationales.

Le Mouvement souligne qu'il est important d'honorer les engagements internationaux pris au titre de la CCNUCC et de son Protocole de Kyoto. Toutes les parties doivent prendre des mesures, conformément aux principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Les pays développés ont une responsabilité particulière et historique de réduire les émissions et d'appuyer les mesures prises par les pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets, par la fourniture de nouveaux financements prévisibles, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

Le Mouvement des pays non alignés souligne donc que la décision du Conseil de tenir ce débat ne crée pas de précédent et ne doit en aucun cas entraîner un résultat qui serait de nature à saper l'autorité ou remettre en question le mandat des organes, processus et instruments compétents ouverts à tous les États Membres qui examinent déjà la question des changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et M. Steiner de leurs déclarations. Je salue également tout particulièrement la présence aujourd'hui au Conseil de S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre du débat public d'aujourd'hui, tenu conformément à la lettre datée du 1er juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne (S/2011/408), et consacré à l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe des 77 et de la Chine souhaite réaffirmer sa position sur la question.

La responsabilité première du Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies. Les autres questions, notamment celles relatives au développement économique et social, sont confiées par la Charte au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le fait que le Conseil empiète de plus en plus sur les rôles et responsabilités des autres organes principaux de l'ONU représente une

déformation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, porte atteinte à leurs aux pouvoirs et compromet les droits de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Le Groupe des 77 et de la Chine souligne à quel point il importe que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social agissent dans le cadre de leurs mandats respectifs, tels que définis dans la Charte.

La résolution 63/281 de l'Assemblée générale a reconnu les responsabilités qui incombent respectivement aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui a été confiée au Conseil de sécurité et la responsabilité des questions de développement durable, y compris celle des changements climatiques, qui lui a été conférée ainsi qu'au Conseil économique et social, et invité les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Les organes concernés par le domaine du développement durable sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires pertinents, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis qu'il est vital pour tous les États Membres de promouvoir le développement durable conformément aux principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, et de mettre pleinement en œuvre Action 21 et les documents issus des autres conférences pertinentes des Nations Unies portant sur les domaines économique, environnemental et social, notamment la Déclaration du Millénaire.

Nous insistons par ailleurs sur le rôle essentiel que doit jouer la communauté internationale pour ce qui est de fournir des ressources financières adéquates, prévisibles, nouvelles et additionnelles, et de proposer un transfert de technologies et un renforcement des capacités aux pays en développement.

Nous maintenons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est la première instance intergouvernementale au plan international pour négocier une intervention mondiale face aux changements climatiques. Dans ce contexte, nous rappelons que, pour relever ce défi de manière appropriée, il faut prendre en compte non seulement les conséquences, mais aussi les causes profondes du problème. Je voudrais souligner qu'il est fortement recommandé aux pays développés de réduire leurs émissions et de prendre des mesures d'atténuation pour éviter les effets nuisibles des changements climatiques.

Dans ce contexte, nous sommes extrêmement inquiets de ce que, dans les négociations actuelles sur les changements climatiques, les pays développés n'ont pas encore montré clairement qu'ils adopteraient une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. De plus, les promesses d'atténuation actuelles des pays développés qui participent aux négociations de la CCNUCC ne permettent pas de réduire suffisamment les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour maintenir la hausse de la température moyenne à un niveau acceptable d'un point de vue scientifique. Les pays développés doivent se montrer plus ambitieux en la matière.

Nous rappelons la nécessité de coordonner les efforts internationaux et de mobiliser les partenaires afin d'aider les réseaux de surveillance par des initiatives régionales, comme le Projet de surveillance du niveau du Pacifique Sud et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur le changement climatique. À ce sujet, nous appelons toutes les institutions et organes des Nations Unies concernés, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à renforcer les réseaux radiophoniques régionaux pour aider les communautés insulaires pendant les catastrophes et accroître l'efficacité de la surveillance dans ces régions. Toutes les mesures prises dans ce contexte doivent garantir l'adoption d'une approche intégrée s'agissant de faire face aux urgences environnementales.

La riposte aux conséquences des changements et catastrophes climatiques doit comprendre le renforcement du Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'intensification de l'aide aux pays en développement et aux États touchés, notamment en appuyant les efforts visant à renforcer leurs capacités nationales et régionales à mettre en œuvre des plans et stratégies de préparation, intervention rapide, relèvement et développement.

Le Groupe tient à souligner le fait que les pays en développement continuent à souffrir des conséquences néfastes des changements climatiques et de la fréquence et de l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes. Les pays en développement sont les plus vulnérables aux changements climatiques, et il faut les soutenir davantage dans leurs efforts. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre pleine et effective des engagements du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Déclaration de Maurice et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous rappelons que l'élévation du niveau de la mer constitue toujours un risque notable pour les petits États insulaires en développement et leurs efforts pour parvenir au développement durable, et que, pour certains d'entre eux, il s'agit de la plus grave des menaces à leur survie et à leur viabilité.

Le Groupe des 77 et la Chine poursuivront leur quête du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, qui sont nos priorités absolues, et continueront de veiller à ce que les engagements pris par les pays développés auprès de tous les organes pertinents soient respectés.

Nous réaffirmons avec fermeté notre ferme espoir que l'initiative du Conseil de tenir ce débat ne créera pas un précédent sapant l'autorité ou le mandat des organes, processus et instruments pertinents qui se chargent déjà de traiter ces questions dans toute leur complexité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. García González (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur les répercussions des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le monde fait aujourd'hui face à l'un des défis les plus importants de son histoire. Les changements climatiques constituent un facteur qui touche directement des millions de personnes, ainsi que toutes les espèces et écosystèmes en général. Diverses instances et institutions internationales ont averti depuis déjà plusieurs années des effets des changements climatiques sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, en particulier dans les pays des régions tropicales et subtropicales, ce qui entraîne des conséquences négatives pour les économies rurales de subsistance à petite échelle dans des régions isolées d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

El Salvador et les autres pays d'Amérique centrale, aussi bien par leur situation géographique et naturelle que par leur taux de pauvreté et leur déficit social, constituent l'une des régions les plus vulnérables et menacées face aux changements climatiques. Notre pays est touché par des pluies et des tempêtes violentes, des sécheresses et des phénomènes extrêmes qui frappent les ressources publiques, la base socioéconomique du pays et sapent sa gouvernance démocratique.

La situation des petits États insulaires en développement est tout aussi grave, car ils souffrent des effets immédiats des changements climatiques, avec principalement les problèmes qui sont l'inondation des zones côtières, la submersion de certaines îles, la diminution des ressources d'eau douce, de graves sécheresses, la perte des cultures et la propagation des maladies, ainsi que la menace pesant sur les réserves halieutiques, qui constituent la base de l'alimentation de nombreuses communautés de ces États, comme l'a dit le Président de la République de Nauru, S. E. M. Marcus Stephen, qui s'exprimait au nom des petits États insulaires, avec lesquels mon pays se solidarise pleinement.

Devant une telle situation, il est nécessaire que les pays développés s'engagent fermement à progresser sur les négociations pour l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et, enfin, sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les pays en développement sont les plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques, bien qu'étant les moins responsables de ceux-ci. J'en veux pour preuve certaines études scientifiques qui estiment qu'en 2030, l'Amérique centrale produira moins de 0,5 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète, mais qu'en même temps c'est l'une des régions les plus vulnérables aux conséquences de ce phénomène.

Il convient de rappeler également l'engagement des pays développés à fournir une aide technique et financière aux pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques, ainsi que pour adopter

des modèles de développement à faible volume d'émissions de carbone.

L'un des principes du droit international est qu'aucun État ne peut exercer ses droits s'il porte par là atteinte aux droits d'un autre État. Le droit environnemental international fixe des limites à la souveraineté, car il interdit à tout État d'utiliser son territoire si cela doit causer de graves dommages environnementaux à un autre État. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques va au-delà de ce principe et fait du changement climatique mondial une préoccupation commune de l'humanité.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'appel lancé par le Président du Groupe des 77 et de la Chine visant à ce que les organes principaux de l'ONU, dans le cadre des mandats que leur a confiés la Charte des Nations Unies, consacrent davantage d'efforts à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité.

Dans ce cas, il est essentiel que le Conseil de sécurité reconnaisse clairement la menace que font peser les changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales pour être à même de prendre les mesures nécessaires afin de combattre les effets de ce phénomène particulier. Les changements climatiques conditionnent et réduisent la croissance économique et le progrès social, multiplient et amplifient la vulnérabilité territoriale et aggravent la dégradation de l'environnement, et c'est pourquoi ils constituent un problème de sécurité humaine.

El Salvador participe à différents projets et initiatives sur le plan régional dont l'objectif est de diminuer la vulnérabilité face aux changements climatiques et de favoriser l'adaptation. La Stratégie régionale de lutte contre les changements climatiques reflète l'objectif commun des pays d'Amérique centrale et l'orientation qu'ils ont choisi de donner à la lutte contre les changements climatiques et leur impact sur la population de la région. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait pris l'initiative d'organiser un débat sur ce sujet important, qui devra susciter une forte volonté politique dans le cadre des négociations multilatérales en vue d'obtenir des résultats probants à moyen et long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (Union européenne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, et je vous remercie d'avoir organisé cet important débat.

La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à saluer la participation à la présente séance du Président de la République de Nauru et à le remercier de son importante déclaration. Je remercie également le Secrétaire général et le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement de leurs communications.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus que les changements climatiques ont de graves conséquences pour la sécurité, car ils exacerbent les menaces. La rareté des ressources naturelles, les dommages infligés à l'économie, l'élévation du niveau de la mer, la désertification, les pressions migratoires et les tensions liées à l'approvisionnement en énergie peuvent aggraver l'instabilité dans les États fragiles et accroître la pression exercée sur la gouvernance internationale. L'Union européenne et ses États membres étudient ces questions en collaboration avec l'ONU, notamment par le biais de l'Équipe du Dispositif interinstitutionnel et interdépartemental de coordination de l'alerte rapide et de l'action préventive.

Je vais axer mon propos sur deux questions abordées aujourd'hui dans le cadre de notre débat : l'élévation du niveau de la mer et la sécurité alimentaire.

L'Union européenne partage pleinement l'opinion selon laquelle les petits États insulaires en développement font partie des pays les plus durement frappés par les changements climatiques. En particulier, les îles du Pacifique sont confrontées à des problèmes structurels uniques du fait de leur éloignement, de leur petite taille, de leurs ressources naturelles limitées et de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Il est en effet essentiel que les îles du Pacifique s'adaptent à l'incidence des changements climatiques, mais l'océan Pacifique est également une ressource vitale pour l'avenir de notre planète.

Dans la région du Pacifique, l'Union européenne entretient un partenariat de développement de longue date avec 15 pays et 4 pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne. Les activités liées au climat sont mises en place sur la base d'un ensemble de politiques et d'instruments de l'UE. Nous recherchons actuellement un moyen de continuer à renforcer le partenariat de développement entre l'UE et le Pacifique.

Longtemps avant que la première île soit submergée, une détérioration progressive pourrait rendre certaines îles inhabitables. Nous devons définir une stratégie commune pour la région tout en envisageant des mesures ciblées en vue de répondre aux besoins spécifiques. La coordination entre les donateurs internationaux et les organes régionaux sera essentielle pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre.

La hausse des températures mondiales multipliera les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux, dont les effets seront plus intenses et plus destructeurs. Les zones côtières, où se situent souvent les centres urbains, les pôles d'activité économique, la population et les infrastructures vitales, sont particulièrement vulnérables.

Tandis que nous nous rapprochons d'un accord mondial sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous pouvons déjà prendre des mesures importantes. L'appui aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables doit être la première priorité. Il importe également d'améliorer la préparation aux catastrophes, car l'impact économique des catastrophes naturelles limite considérablement le développement durable et aggrave donc l'instabilité, ce qui peut provoquer des conflits. Il importe de tisser des liens étroits entre les plans d'adaptation nationaux des pays et leurs plans de préparation aux catastrophes, mais également de promouvoir l'investissement dans la technologie et l'innovation.

Je passe à présent à la sécurité alimentaire. Garantir la sécurité alimentaire à une population mondiale croissante est l'un des principaux défis que doit relever la communauté mondiale. L'impact de l'insécurité alimentaire est à la fois local et mondial. Il provoque une érosion des moyens de subsistance des individus et des familles, brise des communautés et favorise la malnutrition. Il mine la capacité des enfants et des pays à concrétiser pleinement leur potentiel.

Le changement climatique est le point central d'un confluent de pressions qui auront un impact sur la sécurité alimentaire au cours des prochaines décennies. Il a déjà des conséquences dramatiques sur le rendement des cultures, l'élevage du bétail et le volume d'eau disponible. Ces tendances devraient empirer à l'avenir, et il sera alors d'autant plus difficile d'augmenter la production alimentaire afin de nourrir une population mondiale croissante.

Le coût de l'inaction face aux changements climatiques se solderait par une aggravation de l'instabilité de l'offre de produits alimentaires, une instabilité accrue du prix des denrées alimentaires, une pression accrue sur les ressources en eau et des pressions migratoires renforcées – tous ces facteurs menaçant la stabilité politique d'États déjà fragiles et risquant de compromettre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Union européenne et ses États membres appuient activement la sécurité alimentaire par le biais de politiques de développement et de politiques humanitaires. En mars 2010, nous avons adopté un cadre politique visant à renforcer la coordination entre l'UE et ses États membres en matière de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde. Un élément crucial de notre réussite est de veiller à ce que toute l'aide alimentaire soit fondée sur des pratiques environnementales durables.

Puisqu'il est évident que les effets des changements climatiques frapperont les plus vulnérables le plus durement, il convient d'accorder une attention particulière à l'autonomisation des populations et des communautés peu résistantes frappées par la pauvreté et la faim, mais également à l'autonomisation des pays et des régions exposés à de multiples facteurs de tension et des États fragiles dont les institutions sont faibles et exposés à un conflit.

L'action sur les implications sécuritaires doit être menée de concert avec la lutte contre les changements climatiques mêmes. L'UE continuera d'œuvrer à cette fin en adoptant des politiques dans les domaines de la lutte mondiale contre les changements climatiques, du développement, de l'aide humanitaire, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la reconstruction après les conflits.

Il y a tout juste deux jours, le 18 juillet, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne a reconnu la nécessité d'agir en vue de réduire les risques systémiques liés aux changements climatiques avant qu'ils ne provoquent des crises systémiques. Le Conseil a également noté que les changements climatiques et la détérioration de l'environnement devaient être surveillés par les mécanismes d'alerte rapide de l'UE, en particulier dans les régions vulnérables, et il a demandé que l'on s'appuie sur les activités entreprises s'agissant de la lutte contre les changements climatiques et de la sécurité internationale.

Les risques climatiques sont nombreux et concernent à la fois le développement et la sécurité. Il reste encore de nombreuses analyses à effectuer. Nous pouvons suggérer deux domaines dans lesquels il importe d'approfondir la recherche : la sécurité de l'approvisionnement en eau et la déforestation. L'accès à l'eau et la disponibilité des ressources en eau peuvent à la fois constituer une grave menace à la sécurité humaine et une menace à la stabilité régionale, ce qui peut conduire à de profonds différends. Les forêts sont une source importante d'aliments et de moyens de subsistance pour les populations qui vivent dans des zones forestières et alentour, et elles sont aussi un élément essentiel de la lutte contre les changements climatiques. Une déforestation non viable ne peut que provoquer des déplacements de population et dégrader l'environnement, et elle peut également porter atteinte aux civilisations autochtones et à leur patrimoine culturel et spirituel.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'UE reste déterminée à élargir sa compréhension et à incorporer les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité à toutes ses politiques étrangères et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.